



ANIMATION ENTITES 'RIVIERES ARIEGE, HERS ET SALAT'

Site FR7301822 : 'Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste'

Rapport annuel – Année 2013



L'Ariège vers Varilhes, M.I.G.A.D.O. ©



L'Hers à Cintegabelle, M.I.G.A.D.O. ©



Le Salat à Mazères-sur-Salat, M.I.G.A.D.O. ©



Etude financée par :



Rédaction du rapport :

Anne SOULARD (1), Cécile BROUSSEAU (2), Vincent LACAZE (2) & Allan YOTTE (3)

(1) Association M.L.G.A.D.O. 18 Ter Rue de la Garonne – BP 95 – 47520 LE PASSAGE D'AGEN

(2) Association des Naturalistes de l'Ariège – Vidallac – 09240 ALZEN

(3) Fédération de l'Ariège pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique – Parc Technologique Delta Sud – 09340 VERNIOLLE

SOMMAIRE

PREAMBULE	1
REALISATIONS CONCERNANT L'ANIMATION 'RIVIERE ARIEGE' 2013	3
1 GENERALITES	3
1.1 Présentation du site	3
1.2 Animation proposée sur l'Ariège	4
2 REALISATION : LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU DOCOB	6
2.1 Entretien et restauration des éléments fixes (action 1)	6
2.1.1 Contrats forestiers avec le Sicoval	6
2.1.2 Contrat forestier avec la Fédération de Pêche de la Haute-Garonne.....	22
2.2 Formation des techniciens rivière sur les arbres morts et à cavités (action 3) .	25
2.3 Contenir l'extension des espèces végétales envahissantes (action 4)	25
2.4 Amélioration de la libre circulation (actions 5 à 15)	28
2.4.1 Expertise des obstacles à la migration.....	28
2.4.2 Amélioration du franchissement des ouvrages sur l'Ariège	28
2.5 Eviter le passage des loutres sur les ouvrages de franchissement de l'Ariège (actions 16 &17)	29
2.6 Gestion du transport solide (action 22)	30
2.6.1 Contexte	30
2.6.2 Etude de caractérisation des sédiments de Labarre-Mercus.....	30
2.6.3 Suite des caractérisations et étude des solutions de gestion des sédiments	34
2.7 Travaux en rivière (action 23).....	35
2.8 Nettoyage de la rivière – sensibilisation des jeunes (action 26).....	35
2.9 Utilisation des produits phytosanitaires (action 28).....	36
2.10 Sentiers écotouristiques (action 35)	36
2.10.1 Sentier aquatique Bonnac-Saverdun	36
2.10.2 Sicoval.....	41
2.10.3 Communauté de communes du Pays de Foix.....	41
2.11 Information des pratiquants de sports nautiques à Saverdun (action 36).....	41
2.12 Bulletin d'informations (action 41).....	42
2.13 Groupe de réflexion sur la thématique du soutien d'étiage et des éclusées hydroélectriques (action 54)	42
2.14 Actions proposées de manière optionnelle	42

REALISATIONS CONCERNANT L'ANIMATION 'RIVIERE HERS' 2013	45
1 GENERALITES	45
1.1 Présentation du site	45
1.2 Animation prévue	46
2 REALISATION : LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU DOCOB	46
2.1 Entretien et restauration des éléments fixes (action 1)	46
2.2 Les mesures agro-environnementales (actions 6 à 8)	47
2.3 Travaux en rivière et en berge (action 16)	51
2.4 Hydrologie de l'Hers (action 16) - Gestion du transport solide (action 17)- Espace de mobilité de l'Hers (action 18)	52
2.5 Sentier écotouristique (action 43)	52
2.6 Groupe de travail sur la Communication (action 46)	54
REALISATIONS CONCERNANT L'ANIMATION 'RIVIERE SALAT' 2013.....	55
1 GENERALITES	55
1.1 Présentation du site	55
1.2 Animation proposée sur le Salat	56
2 REALISATION : LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU DOCOB	57
2.1 Entretien et restauration des éléments fixes (action 1)	57
2.2 Gestion du transport solide (action 14)	57
2.3 Gestion des déchets flottants (action 15)	58
2.4 Travaux en rivière et en berges (action 16).....	58
2.5 Groupe de réflexions sur le Lez (action 19)	58
2.6 Sentier écotouristique (action 32)	59
2.7 Impact de la route longeant le Salat entre Lacourt et Kercabanac (action 55)	59
ELEMENTS COMMUNS AUX ENTITES 'RIVIERES ARIEGE, HERS ET SALAT'	61
1 GENERALITES	61
2 REALISATIONS DURANT L'ANIMATION 2013	61
2.1 Chartes Natura 2000	61
2.2 Espèces végétales invasives – Formation Natura 2000	61
2.3 Eviter le passage des loutres sur les ouvrages de franchissement.....	62
2.4 Formation des élus aux enjeux des sites cours d'eau Natura 2000.....	63
2.5 Formation à la taille des arbres en têtards	63

2.6	Site internet Natura 2000.....	65
2.7	Bulletin infosite ‘rivières Ariège, Hers et Salat’	66
2.8	SUDOCO.....	66
EVALUATION DES INCIDENCES.....		67
INFORMATION, COMMUNICATION		69
1	CREATION / MISE A JOUR D’OUTILS DE COMMUNICATION, MEDIA.....	69
2	PRISE DE CONTACT AVEC DES PARTENAIRES POTENTIELS	69
3	PARTICIPATION A DES MANIFESTATIONS OU REUNIONS SUR LE TERRITOIRE	69
4	PARTICIPATION A LA VIE DU RESEAU NATURA 2000 AU-DELA DU SITE	70
BILAN DE L’ANIMATION		71
BIBLIOGRAPHIE		79
ANNEXES.....		81

PREAMBULE

Les entités '*rivières Ariège, Hers et Salat*' s'inscrivent dans le site Natura 2000 d'intérêt communautaire **FR 7301822** « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste », constitué du réseau hydrographique de la Garonne et de ses principaux affluents en Midi-Pyrénées (Illustration 1).

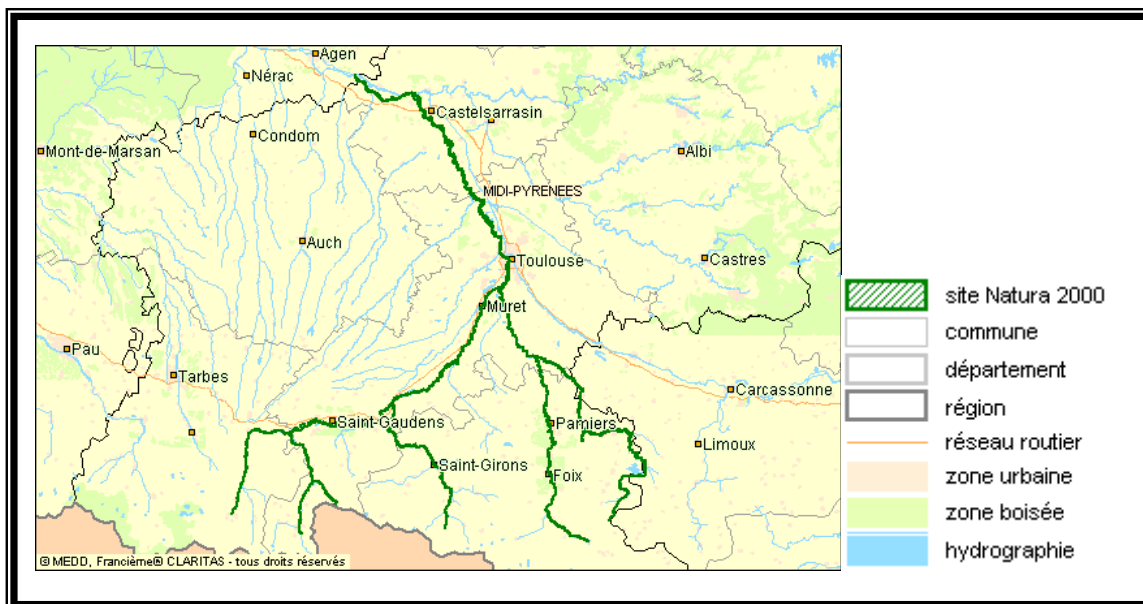


Illustration 1. Site FR 7301822 : « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » © Francièmes® CLARITAS

Ce grand site, interdépartemental et interrégional, a été retenu, entre autres, en raison de son grand intérêt vis-à-vis des populations pisciaires migratrices : le saumon atlantique, la grande alose et la lamproie marine. En effet, ces espèces sont présentes sur le bassin de la Garonne et bénéficient d'un plan de restauration, sur ce bassin, depuis une vingtaine d'années. La présence de la loutre d'Europe et du desman des Pyrénées est également à signaler comme celle de nombreuses formations végétales d'intérêt communautaire (végétations immergées, lisières humides ou forêts alluviales).

En raison de l'étendue du site et afin de faciliter la démarche Natura 2000, il a été procédé à un découpage en plusieurs zones d'études. Le premier sous-site (ou entité) ayant été traité est la rivière Ariège, dont le document d'objectifs (DOCOB) a été initié en avril 2004 et approuvé en mai 2006. Les DOCOBs 'rivière Hers' et 'rivière Salat' ont été initiés en 2006 et ont été validés respectivement en juin et mars 2009. L'animation de l'entité 'rivière Ariège' a débuté à la fin de l'année 2006. L'animation pour les entités 'rivières Hers et Salat' s'est mise en place dans le second semestre 2010.

La Fédération de l'Ariège de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique a été l'opérateur de la réalisation de ces 3 documents d'objectifs et avait été désignée par l'Etat comme structure animatrice de ces entités jusqu'en 2011 ; en 2012, elle avait remporté l'appel d'offre concernant « Animation du site FR7301822 : rivières Ariège, Hers et Salat ».

En 2013, l'Etat a passé un marché auprès de la Fédération de Pêche de l'Ariège pour assurer cette mission, avec une sous-traitance à l'Association des Naturalistes de l'Ariège et à l'Association MI.GA.DO.

La mission d'animation Natura 2000 sur les entités 'rivière Ariège', 'rivière Hers' et 'rivière Salat' avait pour objectif, à partir du **20 juin jusqu'à la fin du mois de décembre 2013**, de développer certains thèmes inscrits dans chaque DOCOB.

REALISATIONS CONCERNANT L'ANIMATION 'RIVIERE ARIEGE' 2013

1 Généralités

1.1 Présentation du site

Le site d'étude de la rivière Ariège s'étend sur 134 km, de la confluence avec la Garonne en aval (commune de Portet-sur-Garonne, 31) jusqu'à la confluence avec le ruisseau de Caussou (commune d'Unac, 09) en amont. Deux départements sont concernés : la Haute-Garonne et l'Ariège ainsi que 50 communes (Illustration 2).

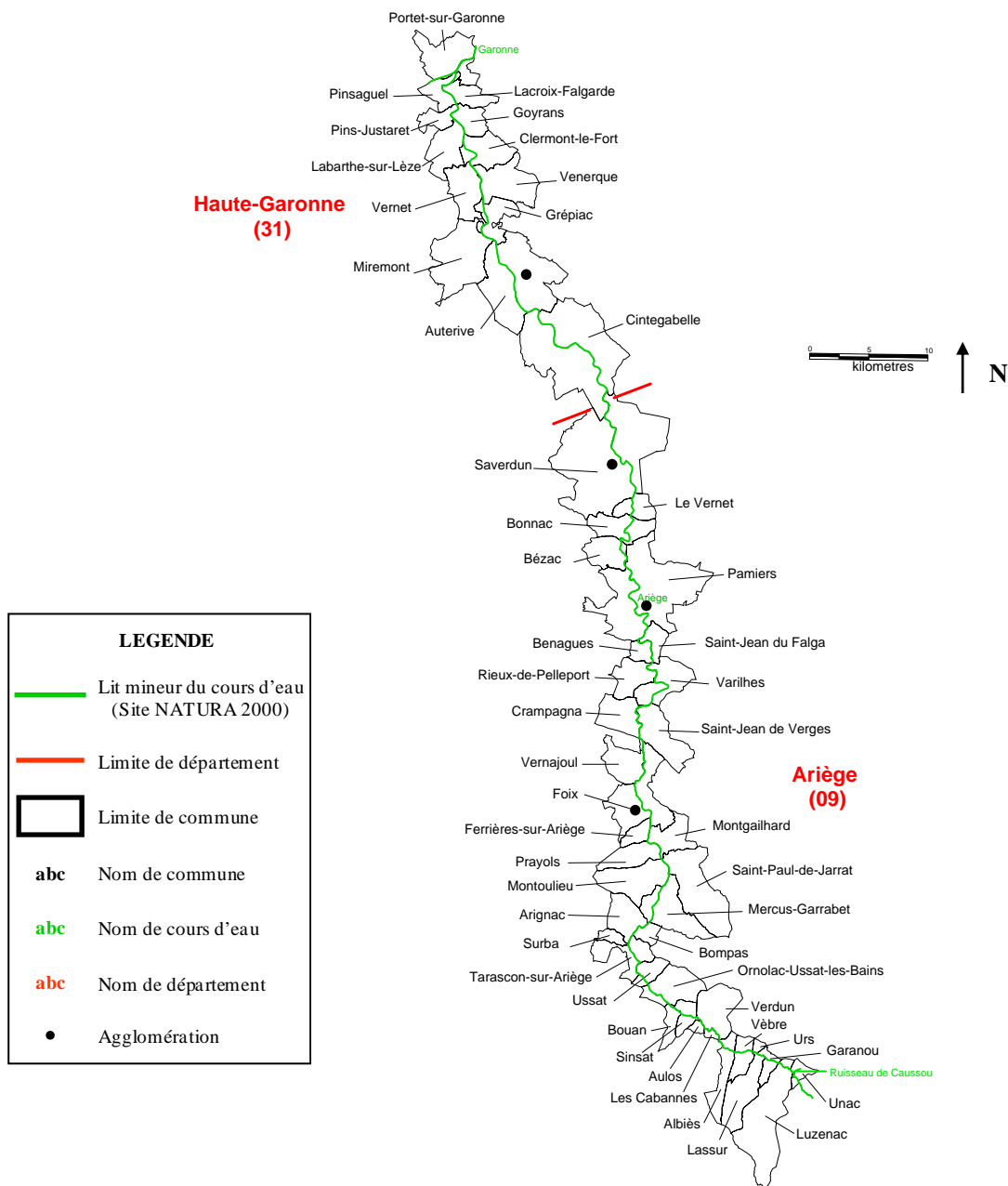


Illustration 2. Représentation de l'entité 'rivière Ariège' (MIGADO ©)

1.2 Animation proposée sur l'Ariège

Extrait de la note technique du mois de mai 2013 :

- Entretien et restauration des éléments fixes*** (action 1). Trois contrats forestiers ont été signés entre l'Etat et le SICOVAL (Communauté d'Agglomération du Sud-Est Toulousain) en 2011 sur les ramiers de Lacroix-Falgarde et de Clermont-le-Fort. Ces 3 contrats s'intègrent dans le cadre du « Plan de Gestion des Espaces Naturels périurbains riverains de l'Ariège 'Les Ramiers du Sicoval' 2009-2013 » et concernent :
 - o Un contrat de mise en défens pour fermer certaines zones sensibles et pour orienter la fréquentation du public ;
 - o Un contrat de lutte contre certaines espèces végétales invasives : l'ailante, le robinier faux-acacia et la renouée du Japon ;
 - o Un contrat d'entretien et de restauration de la ripisylve sur des plages dégradées et sur les zones traitées pour les invasives.

Les premières réalisations ont eu lieu durant l'année 2012 et il est proposé de suivre la mise en œuvre des 3 contrats forestiers et l'avancée des travaux sur les ramiers durant l'animation 2013.

De plus, en 2011, le Président de l'AAPPMA d'Auterive a sollicité MIGADO, pour la mise en œuvre d'un chantier de restauration de la ripisylve sur le Bois de Notre Dame, localisé en rive droite de l'Ariège, en amont de l'agglomération d'Auterive. Un contrat forestier de restauration de la ripisylve a été signé durant l'année 2012 entre l'Etat et la Fédération de Pêche de la Haute-Garonne. Des travaux d'abattage des arbres ont été mis en œuvre durant l'hiver 2012/2013 et les replantations doivent être faites à l'automne 2013.

- Formation des techniciens rivière sur les arbres morts et arbres à cavités*** (action 3). Cette action va être mise en œuvre dans le cadre d'une formation ouverte sur les 3 sites Natura 2000 en 2013.
- Contenir l'extension des espèces végétales envahissantes* (action 4). Des réflexions ont été menées avec les techniciens des syndicats de rivière du linéaire (SYRRPA - Syndicat Mixte de Restauration des Rivières de la Plaine d'Ariège-, Communauté de communes du Pays de Foix et SMAHVAV - Syndicat Mixte d'Aménagement de la Haute Vallée de l'Ariège et du Vicdessos) sur cette thématique et sur les éventuelles stratégies à adopter (interventions localisées, non intervention, expérimentations ...). Suite au diagnostic de l'ANA réalisé en 2008, la connaissance sur la dynamique des populations de 5 espèces considérées comme invasives est mieux appréhendée sur le linéaire mais n'est pas exhaustive (méthodologie basée sur de l'échantillonnage). L'édition du livret de reconnaissance de ces espèces (réalisé dans le cadre de l'animation 2008) n'a pas engendré de remontée d'information de la part du grand public sur la présence de ces espèces. Le diagnostic se conforte à partir de la connaissance de terrain des techniciens de rivière. Un projet de lutte contre l'ailante avait été mis en discussion avec le SYRRPA lors de l'année 2011. Le montage d'un contrat forestier, au départ envisagé, a été abandonné. Toutefois, le syndicat a repris la note méthodologique établie en 2011 pour réaliser ces travaux dans le cadre de l'entretien annuel, en 2012. Une formation a été proposée aux services techniques municipaux localisés le long de l'Ariège sur cette thématique en 2012 et doit être reconduite sur le Salat en 2013.
- Expertise des obstacles en montaison et dévalaison* (action 5 à 15). L'étude, initiée en juillet 2009 par le bureau d'études ECOGEA, a été finalisée et restituée à la fin de l'année 2011. Elle doit servir de référence pour l'axe Ariège qui accueille le saumon atlantique à divers stades de son cycle biologique. En effet, des jeunes individus sont déversés dans le milieu

naturel et des adultes remontent pour s'y reproduire. L'année 2013 devrait voir émerger les premiers travaux et la poursuite des projets d'amélioration des installations hydroélectriques et des systèmes de franchissement associés, initiés ces dernières années comme à Auterive ou sur les usines d'ONDULIA. Ces projets pourront être discutés en réunion Natura 2000 à la fois sur le plan technique et sur le montage financier par rapport aux éventuelles aides de l'Etat (DREAL / Agence de l'Eau).

- Eviter le passage des loutres sur les ouvrages de franchissement de l'Ariège**(actions 16 & 17). Une première réunion s'est déroulée à la fin de l'année 2012 afin de déterminer, suite à la mortalité d'une loutre sur la route de Labarre, s'il était nécessaire de poursuivre les investigations pour favoriser le franchissement du barrage de Labarre par les loutres. Des réflexions devront être poursuivies sur cette thématique en 2013.
- Gestion du transport solide*** (action 22). L'étude de caractérisation des sédiments et du fonctionnement des retenues de Labarre et Mercus-Garrabet initiée dès 2008, a été restituée en 2011 après des campagnes de terrain réalisées en 2010. Il était prévu des analyses complémentaires en 2012 qui n'ont pas pu avoir lieu par manque de moyens financiers. Par contre, la 2^{ème} phase du projet, à savoir l'étude des différentes solutions de gestion des sédiments des retenues pourra être engagée en 2013, au moins dans sa phase de réflexion, concernant le montage du cahier des charges ; des contacts pour le financement de cette étude ont été pris par ailleurs.
- Travaux en rivière*** (action 23). En 2011, une entrevue avec les 3 techniciens des syndicats de rivière du linéaire de l'Ariège (de l'amont vers l'aval : le SMAHVAV, la communauté de communes du Pays de Foix et le SYRRPA) a permis de présenter et de préparer les travaux programmés. Cette consultation pourra être reconduite en 2013 car elle permet le partage de l'information sur les zones qui vont être traitées et sur les enjeux naturalistes (qui évoluent en fonction des prospections).
- Nettoyage de la rivière* (action 26). Il s'agirait de monter une action de sensibilisation pédagogique de nettoyage de la rivière en coordination avec un syndicat de rivière. Cette action sera à médiatiser ; à voir si elle sera réalisée dans un cadre déjà établi ou non.
- Utilisation des produits phytosanitaires*(action 28). Cette action consiste à sensibiliser les utilisateurs potentiels sur les effets de ces produits et de proposer des solutions alternatives pour limiter leur utilisation en bordure de cours d'eau. Cette action sera menée en lien avec le Groupe Départemental Phytosanitaire et les Chambres d'Agriculture d'Ariège et de Haute-Garonne.
- Sentiers écotouristiques*** (action 35). Un projet travaillé depuis 2006 avec le club de canoë-kayak de Saverdun, la structure La Belle Verte, les communautés de communes de Saverdun et Pamiers, le Comité Régional de Canoë-Kayak, le Conseil Général 09, le SYRRPA, l'ANA, la DDT 09 et la structure animatrice consiste à mettre en place un sentier d'interprétation aquatique pour les pratiquants de canoë-kayak. La première phase de réalisation a consisté en la conception des divers supports de communication : porte d'entrée/de sortie, pictogrammes implantés sur les bords de l'Ariège, fiches plastifiées dans l'embarcation, panneaux et guides papiers remis suite à la descente. Durant l'année 2012, un dossier de demande de subvention a été déposé en Pays. L'année 2013 devrait permettre la réalisation de ces supports de communication et, pour certains, leur implantation sur les berges de l'Ariège.

De plus, le Sicoval souhaite aménager un sentier sur la partie aval de l'Ariège (en Haute-Garonne) dans le cadre de son plan de gestion. Ce projet est prévu en complément de la mesure de gestion de la ripisylve (contrat forestier mentionné dans le chapitre : *Entretien et restauration des éléments fixes* action 1)

- *Information des pratiquants de sports nautiques à Saverdun**** (en particulier du canoë-kayak) (action 36). Cette action a été intégrée au projet de sentier aquatique puisque ce sont les mêmes partenaires qui suivaient les 2 projets. Il était prévu la mise en place d'une information au niveau de la base de canoë, sous forme de panneaux (2 panneaux : 1 sur les poissons migrateurs, 1 sur l'écosystème fluvial) ainsi que l'édition d'une brochure qui pourrait être remise aux pratiquants. La concrétisation de cette information devrait se faire en 2013 en parallèle de l'action 35.
- *Groupe de réflexion sur la thématique du soutien d'étiage et des éclusées hydroélectriques** (action 54). Un projet de cahier des charges - élaboré par la cellule animation - sur la caractérisation des éclusées sur l'axe Ariège et la quantification des effets de ces phénomènes sur le milieu aquatique et plus précisément sur le compartiment biologique (espèces piscicoles de la Directive comme le saumon atlantique, le chabot ou d'autres espèces sensibles) a été discuté en groupe de travail, en 2011, en présence de Philippe BARAN du pôle ONEMA-IRSTEA de Toulouse. En parallèle, une enquête de terrain a été lancée pour recenser des observations telles que des variations de niveau d'eau et/ou leurs conséquences sur la faune aquatique. L'année 2013 devrait permettre la finalisation de ce cahier des charges et la mise en place d'une consultation de structures pour une réalisation en 2014.

Actions pouvant être réalisées selon diverses opportunités :

- *Suivi des populations de poissons migrateurs** (action 44). Suite à l'expertise sur la franchissabilité des ouvrages de l'Ariège, le site de Grépiac devrait réaliser des travaux. Il était prévu lors des travaux d'augmentation de puissance, de procéder à la mise en place d'une station de contrôle des migrations sur ce site.
- *Suivi des herbiers de renoncules** (action 42). Une étude de suivi de l'état de colonisation des herbiers de renoncules sur le linéaire de la rivière Ariège est envisagée (état 0 réalisé en 2004 lors de l'élaboration du DOCOB). En effet, depuis plusieurs années, la progression de la colonisation de cette espèce d'intérêt communautaire est nette et suscite de nombreuses interrogations au niveau des riverains, des pratiquants d'activités récréatives...

2 Réalisation : la mise en œuvre des actions du DOCOB

L'équipe Animation 'rivière Ariège' a travaillé sur cette phase d'animation entre **le 20 juin et le 31 décembre 2013.**

2.1 Entretien et restauration des éléments fixes (action 1)

2.1.1 Contrats forestiers avec le Sicoval

Lors de l'animation 2009, des premiers contacts avaient été pris avec le Sicoval (Communauté d'agglomération du Sud-Est Toulousain) pour concrétiser des actions prévues

dans le cadre de leur plan de gestion (Plan de gestion des espaces naturels périurbains riverains de l'Ariège « Les Ramiers du Sicoval » - 2009-2013) via le réseau Natura 2000.

Il était envisagé de travailler sur les actions suivantes :

- l'action 2 du Sicoval concernant **la fourniture et la mise en place de fascines en saule pour revégétaliser la berge** pouvait être rattachée à l'action 1 du DOCOB "rivière Ariège" (« Entretien et restauration des éléments fixes » qui consiste à entretenir la ripisylve - là où il n'existe pas de syndicat de rivière - ou à replanter des essences locales d'intérêt communautaire dans les zones très dégradées) ;
- l'action 12 du plan de gestion du Sicoval qui a pour objectif de **gérer les habitats d'intérêt communautaire dans les sites Natura 2000** pouvait également se rattacher à l'action 1 du DOCOB ;
- l'action 24 sur la **mise en place d'une signalétique d'information et de sensibilisation** (panneaux le long d'un sentier pédestre bordant la rivière) se rattache, quant à elle, à l'action 35 du DOCOB 'rivière Ariège'.

Un extrait du plan de gestion du Sicoval est joint en annexe I.

Lors de l'animation 2010, diverses rencontres avec les représentants du Sicoval en charge de ce dossier, Pierre-Jean ARPIN en tant que superviseur et les deux techniciens responsables de la réalisation technique du projet, Sébastien GAUBERT et Bertrand MAZELIER, ont eu lieu au siège du Sicoval. Plusieurs propositions de montage de contrats ont été faites : contrats non agricoles-non forestiers et contrats forestiers. Une sortie terrain a été proposée aux services de la DDT 31, en charge de l'instruction de ce dossier, permettant de visualiser les zones concernées par l'entretien de la ripisylve, les zones de plages dégradées, les zones colonisées par les plantes envahissantes... Cette sortie a permis de préciser les modalités de montage de 2 contrats forestiers :

- le premier sur *l'entretien et la restauration de la ripisylve* sur Lacroix-Falgarde et Clermont-le-Fort comprenant à la fois les actions d'entretien (élagage / coupe...) et les replantations de ripisylve *via* les fascines sur les plages. Il y aura également des replantations localement dans d'autres zones dégradées,
- le second sur *la communication* rattachée aux actions précédemment citées (panneaux d'information pour sensibiliser le public aux actions d'entretien et de restauration réalisées).

Anne SOULARD (MIGADO) a pré-rempli les dossiers de demande de subvention concernant le montage de contrats forestiers - dossiers CERFA - et a établi une note méthodologique (avec l'ANA pour les traitements sur les espèces végétales invasives) d'accompagnement pour que le Sicoval puisse s'appuyer sur un document de base. Le Sicoval n'a pas pu réunir tous les documents nécessaires (dossier de consultation des entreprises et devis des prestataires) pour le dépôt des dossiers de demande de subvention au 10 janvier 2011.

Lors de l'animation 2011, 3 contrats forestiers ont été déposés au mois de mai et le Comité Régional de Programmation a émis un avis favorable au mois de juillet suivant. Ces contrats se déclinent de la manière suivante :

- **Interventions sur des espèces végétales invasives (contrat F22711 + panneaux d'information associés F22714)**. Ce sont des espèces qui ont été listées dans le DOCOB 'rivière Ariège' : renouée, ailante, buddleia, balsamine et acacia. Le travail consiste à faire des fauches répétées sur la renouée et à faire de l'arrachage pour les jeunes individus d'acacia et d'ailante et de l'annelage pour les individus plus âgés de ces 2 espèces. Le montant de ce contrat s'élève à **69 833.75 €**

- ***Intervention d'entretien sur la ripisylve et replantation*** dans les zones dégradées (**contrat forestier F22706** + panneaux d'information associés F22714). L'entretien se ferait sur de faibles volumes car finalement il s'agit plutôt de travailler sur les plantes envahissantes qui constituent la plus grande partie du travail. Les plantations concernent essentiellement les plages dégradées (Illustration 3) et quelques zones à replanter. L'entretien se composera d'abattages d'arbres pouvant induire des embâcles suivis d'un débardage à cheval. Le montant de ce contrat s'élève à **89 438.37 €**

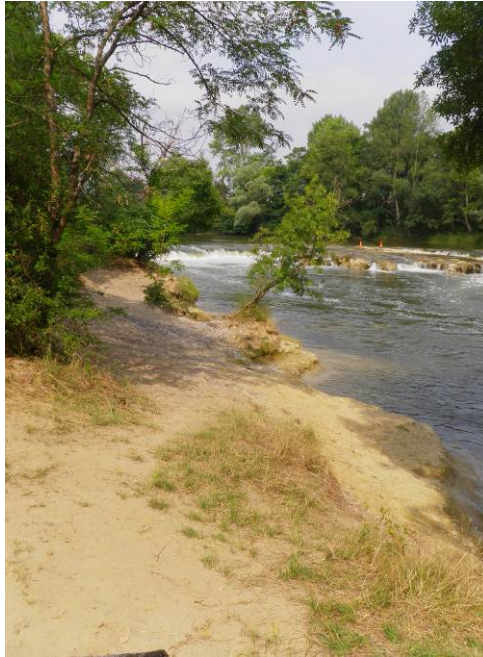


Illustration 3. Une des plages dégradées de Clermont-le-Fort qui doit être réhabilitée (MIGADO ©)

- ***Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt*** (**contrat F22709** + panneaux d'information associés F22714). L'objectif de ce contrat est de bloquer certains accès à la ripisylve par la pose de barrières pour éviter un trop fort piétinement de zones à enjeu. Il sera également proposé des accès à la rivière sur certaines zones par la pose de gradines. Le montant de ce contrat s'élève à **24 994.31 €**. Ce contrat est réalisé sur le ramier de Clermont-le-Fort (Illustration 4).

Les 3 contrats sont joints en annexe II.



Illustration 4. Vue sur un ramier de l'Ariège depuis Clermont-le-Fort (MIGADO ©)

Les premières réalisations ont consisté en la mise en place du suivi scientifique sur les espèces végétales invasives durant le mois de décembre 2011. Ce suivi a été réalisé par l'ANA (Cen, CPIE de l'Ariège). A la fin de l'année 2011 et au début de l'année 2012, les maquettes des panneaux « FEADER » ont été élaborées conjointement entre le Sicoval et la cellule animation Natura 2000, puis validées par la Direction des Territoires de la Haute-Garonne (DDT 31).

L'animation 2012 a consisté à travailler sur la mise en œuvre des 3 contrats forestiers avec des degrés d'avancement différents selon les thématiques. Le marché du Sicoval sur « l'entretien et la restauration des ramiers de Clermont-le-Fort et de Lacroix-Falgarde dans le cadre de contrats Natura 2000 » a été remporté par l'entreprise LUCANE.

a) Contrat forestier de lutte contre les invasives

Gestion des robiniers pseudo-acacias

Un certain nombre de sites concernent la gestion des robiniers pseudo-acacias. Sur ces sites, les sujets identifiés ont été abattus et ébranchés afin de distinguer le tronc et les rémanents.

Les troncs ont été ébranchés puis stockés pour une utilisation dans le cadre d'un 2^{ème} contrat forestier de mise en défens (confection de barrières et gradines en robinier).

Les rémanents ont été broyés sur une plateforme de stockage sur place puis évacués hors des sites. Ces interventions, effectuées par LUCANE, ont eu lieu au mois de mai 2012.

Sur les souches, un traitement à l'ail a été appliqué par la Régie Rivière du Sicoval au mois de juillet 2012. Des saignées ont été réalisées à la tronçonneuse dans la partie vivante du bois (le liber). Ensuite, une purée d'ail a été insérée dans ces saignées (Illustrations 5 et 6).



Illustration 5. Souche d'acacia morte après traitement à l'ail (saignées dans le liber) (MIGADO ©)

Les résultats de cette technique sont aléatoires selon les zones traitées ; moins de 30 % de réussite après un premier traitement.



Illustration 6. Rejet d'une souche d'acacia après traitement à l'ail (MIGADO ©)

Gestion des ailantes

Deux sites concernent la gestion des ailantes. Sur ces sites, un arrachage manuel a été pratiqué sur les individus de moins de 2 mètres de hauteur (Illustration 7). Les éléments récoltés ont été brûlés sur place.

Ces interventions, effectuées par LUCANE, ont eu lieu aux mois de mai et de juin 2012.



Illustration 7. Jeune plant d'ailante avant arrachage (MIGADO ©)

Pour les individus les plus grands (hauteur supérieure à 2 mètres), un essai de scarification a été réalisé par la Régie du Sicoval au mois d'août 2012 sur le ramier de Riverotte (Illustration 8).



Illustration 8. Scarification des ailantes (MIGADO ©)

Gestion de la renouée (Illustration 9)

Le traitement des renouées concerne 3 sites. Les estimations de la surface colonisée par l'espèce, réalisées en 2009/2010 se sont révélées totalement sous estimées en 2012 lors de la reprise de végétation (avril/mai).

Il était prévu de travailler sur des superficies allant de 20 à 80 m² pour un total d'intervention de 120 m² ; or, à la reprise de végétation, au printemps 2012, il s'est avéré que les sites concernés par la renouée avaient subi une dynamique très importante puisque près de 800 m² étaient colonisés, incluant de nouveaux sites.

La technique de l'arrachage a été pratiquée avec une récolte de la totalité des tiges arrachées et brûlées sur place.

La première et la deuxième passe ont été réalisées en mai et en juin 2012 par LUCANE. Les 2 passes suivantes, aux mois d'août et octobre 2012, ont été réalisées par la Régie Rivière du Sicoval. En effet, il n'était pas possible de faire travailler l'entreprise LUCANE sur les 4 passes en raison de la superficie à traiter et du coût engendré.



Illustration 9. Intervention de Lucane (a), pied de renouée (b) et repousse de la renouée avant la 4^{ème} passe (c) (MIGADO ©)

Le suivi scientifique

Le suivi scientifique des sites identifiés pour la gestion des espèces invasives est réalisé par l'ANA (Cen - CPIE de l'Ariège).

Deux types de protocoles ont été mis en place en fonction des espèces traitées.

Pour les espèces arborées, 4 quadrats ont été matérialisés sur le terrain en fonction des situations (ailante et/ou robinier ; espèce invasive dominante ou intégrée dans la ripisylve). Chacun d'eux est divisé en mailles. Pour chaque maille matérialisée, il a été noté l'absence / la présence des espèces ligneuses (autochtones et exotiques) avec pour chacune d'elles un indice de présence/recouvrement. Ce travail est réalisé par strate. A la fin, une note « d'emprise » de chaque essence peut être calculée par maille et par quadra et donne une image à l'instant « t » du peuplement végétal. L'évolution dans le temps de ces notes doit permettre de donner des tendances sur la dynamique des espèces, et en particulier celle des espèces invasives.

Pour la Renouée du Japon, 4 quadrats ont également été définis en fonction des milieux (ripisylve plus ou moins fermée, banc de limon).

Au sein de chacun ont été réalisés :

- un relevé phytosociologique qui équivaut à une mesure qualitative et semi-quantitative de la communauté végétale (présence et recouvrement de chaque espèce),
- une mesure de la taille des tiges de renouée.

Ces données permettront de suivre également l'emprise de l'espèce par l'évolution de son pourcentage de recouvrement et celle de la taille des individus, ainsi que l'évolution de la composition floristique globale de l'habitat naturel considéré.

En 2012, Cécile BROUSSEAU est venue compléter son état Zéro sur les zones à renouées (Illustration 10), au mois d'avril avant la première intervention de LUCANE.

Un second passage a été réalisé au mois d'octobre pour faire des relevés sur des zones à renouées afin de déterminer la dynamique de repousse de l'espèce. Les densités observées étaient nettement moins importantes au fur et à mesure des arrachages et la hauteur des sujets également réduite.



Illustration 10. Inventaire par l'ANA d'une zone à renouée (MIGADO ©)

Le suivi de la reprise des espèces arborées (ailante et acacia) se fera au printemps 2013.

L'information

La conception et la validation des panneaux « FEADER » avaient été finalisées au mois de janvier 2012 (Illustration 11). La fabrication des panneaux « FEADER » (duplication du panneau sur Lacroix et Clermont) a été confiée à l'entreprise PIC-BOIS Midi-Pyrénées et l'entreprise LUCANE a procédé au scellement et à la pose des panneaux au mois d'avril 2012 (Illustration 12).

Lutte raisonnée contre les plantes invasives

Le robinier faux acacia, l'ailante et la renouée du Japon sont des espèces végétales exotiques et invasives qui perturbent le fonctionnement des écosystèmes et menacent la diversité biologique indigène. Introduites la plupart du temps pour l'ornementation de jardins, elles ont vite trouvé dans le milieu naturel une zone d'expansion infinie. On les retrouve actuellement le long d'un grand nombre de cours d'eau et au-delà.



Ailante glanduleux
Allerthus altissima (© ANA)



Robinier faux acacia
Robinia pseudacacia (© ANA)



Renouée du Japon
Renouaria japonica (© ANA)

Objectifs du contrat forestier

- Tester des méthodes d'intervention permettant de limiter leur progression.
- Restaurer les habitats naturels.

Cette opération fait partie d'un programme d'aménagement et de restauration des ramiers mis en œuvre par la Communauté d'Agglomération du Sicoval.

Interventions prévues

Sur les ailantes

Un annelage du tronc (entaille de l'écorce sur 90 % de la circonférence) pour éviter que l'arbre accumule des réserves dans les racines, entraînant la mort de l'individu.

Sur les robiniers

L'arrachage des individus les plus petits et la coupe ou l'annelage des individus plus grands.

Sur les renouées

Une fauche répétée (jusqu'à 8 passages par an) pour épuiser les pieds et éviter leur dissémination. Le produit de coupe doit être brûlé sur place.

Localisation



Financement
45 % État / 55 % Europe



Illustration 11. Détail du contenu du panneau sur les invasives



Illustration 12. Panneau installé à Lacroix-Falgarde (MIGADO ©)

Une dégradation a été constatée sur le panneau installé à Lacroix-Falgarde au mois d'octobre 2012 (Illustration 13). Grâce au traitement anti-graffiti du panneau, la Régie Rivière du Sicoval a pu procéder à son nettoyage.



Illustration 13. Dégradation du panneau de Lacroix Falgarde (MIGADO ©)

En raison de la fréquentation importante de ces lieux et des dégradations observées par le passé, la réalisation d'un panneau supplémentaire a été prévue pour un remplacement éventuel.

b) Contrat forestier de mise en défens

La coupe et le billonnage des acacias ont été effectués en mai et juin 2012, suite aux coupes réalisées par LUCANE dans le cadre du contrat de lutte contre les espèces végétales invasives. Les billons, stockés à l'intérieur du ramier de Riverotte ont été volés, pour la moitié d'entre eux, durant le mois de juillet 2012.

A l'automne, les billons restants ont servi à confectionner des barrières qui ont été haubanées, permettant de condamner les accès à un sentier existant dans la ripisylve, dans l'objectif de préserver cette zone (Illustration 14).



Illustration 14. Barrières confectionnées en acacia (MIGADO ©)

Lors de la visite de terrain du 29 novembre 2012, deux fils de fer servant de haubans avaient été sectionnés.

Les billons d'acacias ont également servi à la réalisation de gradines permettant l'accès à 3 plages, pour stabiliser le passage des piétons et canaliser le ruissellement (Illustration 15).



Illustration 15. Gradines en acacias sur le site de Clermont-le-Fort (MIGADO ©)

Le sentier, dont l'accès a été condamné par la pose de barrières, a été décompacté pour rendre, de manière visuelle et pratique, un accès difficile (Illustration 16).



Illustration 16. Décompactage du sentier dans la ripisylve (MIGADO ©)

Toutes ces opérations ont été réalisées à l'automne 2012. Les ramiers de Lacroix-Falgarde et de Clermont-le-Fort sont toute l'année fréquentés par un public local (ballade des chiens, sports de pleine nature...) et en période printanière/estivale par des urbains ou péri-urbains qui trouvent là un espace naturel aux portes de Toulouse, facilement accessible.

c) Contrat forestier de restauration de la ripisylve

Dans ce contrat, aucune mesure de gestion n'a été mise en œuvre en 2012. Les premières replantations auront lieu en février 2013.

La conception et la validation du panneau « FEADER » sur la restauration de la ripisylve ont été finalisées au mois de janvier 2012 (Illustration 17). La fabrication des panneaux « FEADER » (duplication du panneau sur Lacroix et Clermont) a été confiée à l'entreprise PIC-BOIS Midi-Pyrénées et l'entreprise LUCANE a procédé au scellement et à la pose des panneaux au mois d'avril 2012 (Illustration 18).

l'Europe s'engage en France

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) : L'Europe investit dans les zones rurales

Contrat forestier Natura 2000 sur le territoire du Sicoval

Restauration de la ripisylve

Constituée d'aulnes, de frênes, de saules ou de peupliers noirs, la ripisylve (ou forêt alluviale) en bord d'Ariège a subi de nombreuses dégradations dues à la fréquentation de l'homme (piétinement, arrachage...), aux phénomènes naturels d'érosions liés aux crues ou à cause de l'invasion d'espèces végétales exotiques.

Objectifs du contrat forestier

Restaurer la forêt qui borde l'Ariège dans les zones les plus dégradées
 Cette opération fait partie d'un programme d'aménagement et de restauration des ramiers mis en œuvre par la Communauté d'Agglomération du Sicoval.

Interventions prévues

Sur les berges dégradées de Clermont-le-Fort
 Restauration de 3 zones par l'implantation de fascinage par clayonnage : pieux vivants de peupliers noirs derrière lesquels sont placés horizontalement des branches de saules. Cette méthode permet de stabiliser les berges, d'en empêcher l'érosion et de favoriser la revégétalisation.

Sur les ramiers de Lacroix-Falgarde et de Clermont-le-Fort
 Des actions de lutte raisonnée contre les plantes invasives (ailante, robinier ou faux acacia, renouée...) sont en cours sur certaines zones au travers d'un contrat forestier. Une fois traitées, elles seront replantées de saules, frênes, aulnes et peupliers noirs.

Localisation

© François Peyrol

Financement
 45 % Etat / 55 % Europe

Logos : Sicoval, Natura 2000, Pêche, etc.

Illustration 17. Détail du contenu du panneau sur la ripisylve



Illustration 18. Panneau installée à Lacroix-Falgarde (MIGADO ©)

d) Coordination globale

La cellule animation Natura 2000 'rivière Ariège' a assuré la coordination globale du projet, en particulier le suivi des prestations et le bilan administratif/financier et technique des contrats.

L'animation 2013 a consisté à suivre et à coordonner la poursuite des travaux menés par le Sicoval sur les ramiers de Lacroix-Falgarde et de Clermont-le-Fort dans le cadre des 3 contrats forestiers.

a) Contrat forestier de lutte contre les invasives

Gestion des robiniers pseudo-acacias

Aucun traitement spécifique n'a été mis en œuvre sur les sujets de robiniers en 2013.

Gestion des ailantes

En 2013, la Régie du Sicoval est intervenue au mois d'août pour scarifier les ailantes déjà ciblées en pratiquant une entaille au-dessus de celle déjà réalisée mais disposée en quinconce. De plus, sur Riverotte, un arrachage des jeunes pousses d'ailantes a été effectué.

Gestion de la renouée

Durant l'année 2013, 2 passes ont été réalisées par l'entreprise LUCANE, la première en mai et l'autre en juin 2013 sur une superficie de 800 m², les travaux correspondant à l'arrachage et à l'écobuage sur place des produits récoltés.

Les passes suivantes devaient être réalisées par la Régie du Sicoval mais n'ont pas pu l'être en raison de contraintes techniques et de plannings chargés.

Le suivi scientifique

Le suivi scientifique des sites identifiés pour la gestion des espèces invasives est réalisé par l'ANA (Cen - CPIE de l'Ariège).

Le suivi de la reprise des espèces arborées (ailante et acacia) a été réalisé en mai 2013 ; puis, l'impact des arrachages sur les pieds de renouées a été effectué en octobre 2013. Le premier bilan sur les zones à renouées indique que les densités sont moindres ainsi que le diamètre et la hauteur des tiges. De plus, un couvert végétal s'est développé (ronces, orties...) alors que certains secteurs étaient monospécifiques.

L'information

Le panneau installé à Lacroix a été volé en août 2013 et a été remplacé puisqu'un exemplaire de « secours » avait été prévu lors de sa réalisation en raison de la grande fréquentation du site.

b) Contrat forestier de mise en défens

Suite à la saison estivale (fréquentation de la zone accrue), dans la partie « aval », la fermeture du sentier a été respectée. Dans la partie « amont », au niveau de la cascade, beaucoup d'intrusions ont pu être constatées avec une dizaine de fils de clôture cassés (Illustration 19) et du piétinement sur une fascine en particulier.



Illustration 19. Dégradations constatées sur les installations (MIGADO ©)

Il a donc été décidé de renforcer le dispositif en fermant une zone supplémentaire à l'aide de barrières et en rehaussant la fascine qui se trouve en contrebas (Illustration 20). Ces travaux ont été réalisés au mois de décembre 2013.



Illustration 20. Nouvelle zone concernée par la fermeture au public (MIGADO ©)

De plus, le Sicoval a réfléchi à la mise en place de panonceaux sur quelques barrières comportant la mention : « Zone de protection pour la faune et la flore » avec le logo Natura 2000 et celui du Sicoval. La mention figurant sur ces panneaux a été proposée pour validation à la DDT31, à l'ANA et à la cellule animation.

c) Contrat forestier de restauration de la ripisylve

L'entreprise LUCANE a travaillé entre les mois de janvier et février 2013 sur la restauration des berges sur le ramier communal de Clermont-le-Fort. Des fascines ont été créées à partir de pieux vivants de saules, la terre végétale a été récupérée non loin des plages et les plantations ont été réalisées à partir de plants en motte et de prélèvements de boutures récupérés in situ ; ce qui représente 150 plantations sur 2 talus de berge de 110 m² chacun.

Les espèces concernées sont l'aulne glutineux, le saule blanc, l'orme champêtre, le frêne commun, l'aubépine monogyne, le sureau noir, la viorne obier, le fusain d'Europe et le troène. 3 plages ont fait l'objet d'une restauration, ce qui représente 45 ml de fascinage (Illustration 21).



Illustration 21. Fascines créées sur les plages 1, 2 et 3 de Clermont-le-Fort (MIGADO ©)

La crue du 31 mai 2013 a entraîné une submersion des ouvrages et des plantations et lors de la décrue une partie de la terre a été emportée, laissant des chevelus à nu (Illustration 22).



Illustration 22. Crue et décrue de l'Ariège au niveau d'une plage fascinée de Clermont le Fort (Sicoval ©)

Une intervention de LUCANE a donc été programmée afin d'éviter de perdre le bénéfice des travaux de l'hiver précédent. Cette intervention a consisté à rajouter de la terre là où elle avait été lessivée et à compléter les plantations là où elles avaient été abîmées ; il s'agit d'une opération d'entretien.

Durant la saison estivale, il y a eu un peu de dégradation par piétinement et des branches ont été cassées ; de plus, certains plants ont souffert de la sécheresse ; mais globalement, les peupliers noirs souche « Garonne », les aulnes, les saules et autres arbustes ont, dans l'ensemble, bien repris (Illustration 23).



Illustration 23. Gradines de Clermont le Fort avec la reprise de la végétation et à droite une zone dégradée par le piétinement (MIGADO ©)

Le panneau installé à Lacroix a été volé en août 2013 et a été remplacé grâce à l'exemplaire de « secours », prévu lors de sa réalisation.

d) Coordination globale

La cellule animation Natura 2000 'rivière Ariège' a assuré la coordination globale du projet, en particulier le suivi des prestations et le bilan administratif, financier et technique des contrats.

Des contacts réguliers ont été entretenus avec Bertrand Mazelier et Sébastien Gaubert par mail, téléphone et rendez-vous dans les locaux du Sicoval à Belberaud (les 04 et 16 octobre et le 04 novembre) et des visites de terrain ont été effectuées sur les ramiers de l'Ariège en mai, octobre et novembre 2013. Les comptes rendus sont joints en annexes III, IV et V.

Au mois de septembre 2013, nous avons dû répondre à une sollicitation de l'ASP (Agence de Service et de Paiement) pour un contrôle sur le contrat de restauration de la ripisylve engagé par le Sicoval.

Nous avons finalement travaillé, en étroite collaboration entre la cellule animation et les services technique et comptable du Sicoval, pour 3 demandes d'acomptes ; la deuxième concernant le contrat « lutte contre les espèces végétales invasives » et la première sur les 2 autres contrats. La cellule animation a réalisé un bilan technique des réalisations, validé ensuite par le service technique du Sicoval et complété le dossier CERFA de demande d'acompte, finalisé ensuite par le service financier. Les demandes d'acomptes et leur bilan technique associé figurent en annexe VI (invasives), VII (ripisylve) et VIII (aménagement).

2.1.2 Contrat forestier avec la Fédération de Pêche de la Haute-Garonne

Les premiers contacts, avant l'établissement du contrat forestier sur le bois de Notre Dame, ont eu lieu dans le courant du 2nd semestre 2011 entre Mr ALM, Président de l'AAPPMA d'Auterive et Anne SOULARD de la cellule animation 'rivière Ariège' par rapport à la détérioration de la berge située en rive droite de l'Ariège au niveau du bois de Notre-Dame sur la commune d'Auterive.

Après plusieurs échanges téléphoniques, une discussion sur la faisabilité de monter un contrat sur cette portion de l'Ariège avec la DDT 31, une visite de terrain en janvier 2012 (Illustration 24) et la rédaction d'une note de synthèse, un contrat forestier de restauration de la ripisylve a été monté, accompagné d'une demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du Domaine Public Fluvial (DPF) et de la notice d'incidences Natura 2000, en août/septembre 2012.



Illustration 24. Arbres tombés et dépérissant dans le bois de Notre Dame à Auterive (MIGADO ©)

Ces documents ont permis la réalisation de 2 objectifs :

- **Effectuer l'entretien de la ripisylve existante**

Un abattage sélectif des arbres a été effectué sur ceux présentant des signes d'instabilité et risquant de tomber dans le cours d'eau. Les souches ont été conservées pour maintenir la berge.

Un élagage léger a été pratiqué pour supprimer les branches basses qui gênent l'écoulement de l'eau, celles faisant pencher excessivement l'arbre vers le lit de la rivière, ou encore les branches mortes ou cassées.

Le bois abattu a été évacué afin d'éviter le risque d'embâcle et les arbres dans l'eau (morts ou vivants) ont été également évacués du lit du cours d'eau. Les éléments ont été ramenés sur la berge puis débités et exportés.

Quelques futs d'arbres morts ont été maintenus (ne présentant pas de risques pour les promeneurs), pour les populations de chauves-souris et les insectes xylophages.

Le débroussaillage a été pratiqué de manière minimaliste ; en effet, les broussailles présentes sur les rives servent de refuge et de nourriture pour la faune. Elles permettent également de protéger les berges contre l'érosion et luttent contre le ruissellement.

Ces travaux ont été réalisés durant le mois de janvier/février et dans les 15 derniers jours du mois d'octobre 2013 (Illustration 25).



Illustration 25. Bilan des travaux d'entretien réalisés au bois de Notre-Dame (MIGADO ©)

- ***Procéder à la restauration de la ripisylve***

Le contrat Natura 2000 signé entre la Fédération de Pêche de la Haute-Garonne en 2012, est un contrat forestier F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles. Il est joint en annexe IX avec sa note méthodologique qui décrit les actions qui vont être mises en œuvre dans le cadre de ce contrat forestier.

L'objectif de ce contrat est la replantation d'espèces végétales, afin de remplacer les arbres morts ou tombés à terre ; comprenant des arbres de différentes tailles (en raison de la fréquentation du site pour éviter les détériorations) et des arbustes.

Les essences choisies font partie de la liste d'espèces éligibles au contrat :

- ✓ Arbres de haute tige : aulne glutineux, frêne commun, tilleul, érable plane, chêne pédonculé, peuplier blanc, peuplier noir origine Garonne, saule blanc ; éventuellement cormier, noyer, orme lutèce et merisier,
- ✓ Arbustes : cornouiller sanguin, sureau noir, aubépine, fusain d'Europe et érable champêtre.

Les travaux de replantation ont été réalisés en novembre et début décembre 2013 (illustration 26).



Illustration 26. Plantations effectuées au Bois de Notre-Dame (MIGADO ©)

Tous les travaux (entretien et plantations) ont été réalisés conjointement par Monsieur ALM, Président de l'AAPPMA d'Auterive et son équipe de bénévoles et par la communauté de communes de la Vallée de l'Ariège basée à Auterive. La communauté des communes d'Auterive encadre des chantiers d'insertion qui ont également travaillé sur ce projet.

Une visite de chantier a été organisée sur site le 4 décembre 2013 avec l'ensemble des partenaires du projet (Illustration 27) : AAPMA d'Auterive, Fédération de Pêche de la Haute-Garonne, Fédération de Pêche de l'Ariège, ANA, Mairie d'Auterive, Communauté des communes de la Vallée de l'Ariège et DDT de la Haute-Garonne.



Illustration 27. Visite de terrain du 4 décembre 2013 (MIGADO ©)

Suivi scientifique :

Au début du mois d'octobre 2013, Cécile BROUSSEAU de l'ANA, dans le cadre du contrat, est venue réaliser le suivi scientifique de la zone. L'état Zéro des peuplements présents avant toute intervention avait été réalisé à la même période l'année précédente.

Information :

L'élaboration d'un panneau d'information était associée à la mise en œuvre du contrat forestier. Une première trame a été élaborée par la cellule animation puis envoyée au prestataire Illustre Presse qui a proposé une trame déclinée en 3 options (Annexe X). Cette trame a été proposée, pour validation, à un comité technique composé de la cellule animation, de la DDT31, de l'AAPPMA d'Auterive, de la CCVA, de la commune d'Auterive et de la Fédération de Pêche de la Haute-Garonne.

Coordination :

La cellule animation Natura 2000 'rivière Ariège' a assuré la coordination globale du projet, en particulier le suivi des prestations et le bilan administratif/financier et technique des contrats, puisqu'une demande d'acompte a été montée.

Des contacts réguliers ont été entretenus avec Mr ALM par mail, téléphone et rendez-vous sur site au Bois de Notre-Dame les 27 septembre, 18 et 27 novembre et le 04 décembre 2013.

Une réunion sur site avec les partenaires techniques du projet, dont le compte-rendu figure en annexe XI, a été organisée le 27 septembre 2013.

D'un point de vue administratif, une déclaration de commencement de travaux (annexe XII) a été préparée par la cellule animation, ainsi qu'une demande d'acompte avec sa note technique (annexe XIII).

Un article est paru dans la Dépêche le 03 avril 2013 pour expliquer les travaux en cours sur la commune d'Auterive au Bois de Notre-Dame (Annexe XIV). Un article est également paru

dans le magazine semestriel de la communauté de communes de la vallée de l'Ariège (Trait d'union) en janvier 2014 (Annexe XV).

2.2 Formation des techniciens rivière sur les arbres morts et à cavités (action 3)

Cette action a été mise en place dans le cadre des formations intersites détaillées page 61.

2.3 Contenir l'extension des espèces végétales envahissantes (action 4)

Cette action a été lancée en 2007 avec l'identification de sites potentiels d'actions par l'ANA et par les premières réflexions menées avec les techniciens des syndicats de rivière. L'action a été poursuivie en 2008 avec la restitution de l'étude menée par l'ANA sur l'évolution de la dynamique des espèces végétales envahissantes le long de l'Ariège et sur une synthèse bibliographique concernant les retours d'expériences en termes de lutte contre ces espèces (Buddleia, Ailante, Balsamine, Renouée et Robinier).

Plusieurs réunions avec les techniciens des syndicats de rivière concernés le long de l'Ariège (SYRRPA, Communauté de communes du Pays de Foix et SMAHVAV) ont conduit à proposer une méthodologie d'intervention en fonction du type de colonisation du tronçon de cours d'eau étudié. Cette méthodologie est reprise dans le tableau ci-dessous :

Type de tronçon identifié lors du diagnostic	Objectifs	Actions de lutte
1-Tronçons indemnes situés en amont des foyers existants	Préservation	Sensibilisation-information pour empêcher la création par l'homme de foyers de contamination ; surveillance au moins une fois tous les 2 ans pour mettre en place des actions adaptées, si un foyer se crée.
2-Tronçons indemnes situés en aval des foyers existants	Préservation : confinement des exotiques sur les tronçons amont envahis	Sensibilisation-information pour empêcher la création par l'homme de foyers de contamination ; surveillance active (confinement) : arrachage précoce annuel pour empêcher les plantes de se propager depuis les tronçons amont.
3-Tronçons en cours de colonisation situés en aval des foyers existants	3.1-Préservation : confinement des exotiques sur les tronçons amont envahis + 3.2-éradication des massifs existants sur le tronçon lui-même	Sensibilisation-information pour empêcher la création par l'homme de foyers de contamination ; surveillance active (confinement) : arrachage précoce annuel pour empêcher les plantes de se propager depuis les tronçons amont ; éradication : destruction des implantations existantes pour éviter la formation de foyers secondaires de contamination
4-Tronçons en cours de colonisation situés en amont des foyers existants	Eradication des massifs existants sur le tronçon lui-même	Éradication : destruction des implantations existantes pour éviter l'évolution vers l'amont de foyers de contamination
5-Tronçons envahis	5.1-Pas d'objectif par rapport à l'invasion du réseau	Pas d'action
	5.2-Objectifs éventuels par rapport à l'écoulement des crues ou les usages	Travaux de lutte fréquents sur les sites concernés avec exportation systématique du matériel végétal (risques de bouturage)

Au cours de l'animation 2008, un mini-guide de reconnaissance des plantes envahissantes avait été édité à l'attention d'un public large (syndicats, promeneurs, pêcheurs, riverains....). Il a été envoyé, par courrier, avec les bulletins « Infosite » des entités 'rivière Ariège', 'rivière Hers' et 'rivière Salat' ou distribué lors de réunions ou de manifestations durant les années 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013.

Dans le cadre de l'animation 2010, une réunion a été organisée avec les techniciens des syndicats de rivière pour déterminer la stratégie à adopter vis-à-vis des espèces végétales envahissantes. Il avait été proposé de mettre en place une action de limitation d'une espèce : l'ailante ou faux vernis du Japon (*Ailanthus altissima* – *Illustration 28*), sous la forme d'un contrat forestier. La signature d'un contrat forestier avec un syndicat de rivière ne peut se faire que si leur Déclaration d'Intérêt Général (DIG) est valable pendant toute la durée de validité du contrat, soit 5 années. Aucun des syndicats ne remplit cette condition sur le linéaire de l'Ariège, ce qui suppose que les contrats devront être signés par les propriétaires des parcelles concernées. Il restera en revanche à identifier la participation des syndicats à ces projets, qui pourrait être une assistance à maîtrise d'ouvrage pour permettre le suivi des travaux sur site.

Un site avait été identifié sur la commune de Pamiers, relativement peu colonisé par l'ailante et qui pouvait donc permettre de proposer une action contenue dans l'espace.



Illustration 28. Ailante (MIGADO ©)

Dans le cadre de l'animation 2011, une sortie sur le terrain a été organisée en avril 2011 avec Franck DUCASSE, technicien au SYRPPA (Syndicat Mixte de Restauration des Rivières de la Plaine d'Ariège) sur la commune de Pamiers pour repérer des sites colonisés par l'ailante. 2 sites ont été visités ; le 1^{er} en rive gauche de l'Ariège en aval immédiat du pont du Jeu de Mail (*Illustration 29*). De nombreux individus de différentes tailles sont présents de part et d'autre du chemin qui longe la ripisylve de l'Ariège. De plus, le camping « l'Apamée » se trouve juste de l'autre côté du chemin et possède des ailantes sous forme d'immenses arbres. Le traitement de l'ensemble du site va être compliqué par rapport au camping qui est en dehors du périmètre Natura 2000 et qui ressembera en permanence tant que les arbres seront présents.



Illustration 29. Spot aval Pont du Jeu de Mail (MIGADO ©)

Un autre site, plus en amont a ensuite été visité. Il s'agit d'une ripisylve en amont du lieu-dit le Turrel, en amont du pont du Jeu de Mail, toujours en rive gauche de l'Ariège (Illustration 30).



Illustration 30. Spot amont Pont du Jeu de Mail (MIGADO ©)

Ce spot était potentiellement retenu pour le montage d'un contrat forestier. La superficie est estimée à 1000 m² environ. Il s'agit de traiter des individus de différents diamètres allant du simple arbuste au gros arbre.

Suite à cette visite sur le terrain, Yannick BARASCUD (ANA) est revenu sur place, en mai 2011, faire un inventaire des individus d'ailante présents par classe de taille (Tableau 1).

Tableau 1. Relevé réalisé le 11/05/2011 au Pont du Jeu de Mail - Pamiers

Diamètre (cm)	<5	[5-10[[10-15[[15-20[[20-25[[25-30[[30-35[[35-40[[40-45[[45-50[[50-55[
Ailante	159	38	7	4	1	2	3	1		1	1		
Robinier	5	1	1	1	1	3	1			1			
Aulne		1			1			1					
Saule									1	4			
Sureau noir	1	4											
Peuplier												90	110

Un cahier des charges a ensuite été élaboré (pour chaque classe de taille) par l'ANA en fonction des éléments bibliographiques recueillis. Ce cahier des charges est proposé en annexe XVI.

L'étape suivante consistait à déterminer le montant des travaux et à proposer aux propriétaires concernés (n°443: Mr VASSILIERES Théodore, 28 rue Gabriel Péri à Pamiers n° 442 et 444: Mr CHAPOT Roland 17 rue de Marassé à Pamiers) une convention de gestion sur la parcelle concernée avec le SYRRPA. Le contrat forestier n'a pas pu aboutir sur cette zone en 2011.

En 2012, le SYRRPA a intégré cette zone à traiter dans son programme des travaux de l'année (réalisation automne 2012/ hiver 2013) en précisant la méthodologie de traitement des aillantes via le cahier des charges cité précédemment.

2.4 Amélioration de la libre circulation (actions 5 à 15)

2.4.1 Expertise des obstacles à la migration

Cette étude, initiée durant l'animation 2007, a été réalisée par le bureau d'études ECOGEA. Portée par la Fédération de Pêche de l'Ariège, en tant qu'animateur du site, l'étude d'un montant de 45 914.44 € a été subventionnée à 100 % (financements de l'Agence de l'Eau, de l'Etat et de l'Europe-FEADER).

Les premières expertises ont été réalisées en 2009 pour se terminer en décembre 2010. La période des hautes eaux printanières a permis l'expertise des sites pour la dévalaison mais également pour la montaison. L'expertise des sites en montaison a également été effectuée en période d'étiage estival, qui peut être la période la plus pénalisante.

La restitution de cette étude a eu lieu pendant l'animation 2011 en présence des membres du comité technique (Agence de l'Eau, DDT 09 et 31, DREAL, Fédérations de Pêche 31, GHAAPPE, ONEMA, SPEMA 09, équipe animation 'rivière Ariège' – Fédération de Pêche 09 + MIGADO – et le bureau d'études ECOGEA).

Pour chaque ouvrage, le rapport reprend une présentation générale, l'hydrologie et les niveaux d'eau au droit du site, puis le diagnostic de la franchissabilité piscicole à la montaison avec les propositions d'aménagement et le diagnostic de la franchissabilité à la dévalaison suivi des propositions d'aménagement. Les montants estimatifs des aménagements sont également mentionnés.

L'étude a été diffusée aux membres du groupe technique et aux propriétaires des ouvrages concernés.

2.4.2 Amélioration du franchissement des ouvrages sur l'Ariège

Durant l'animation 2011, des projets de rénovation de plusieurs centrales hydroélectriques sur l'Ariège ont vu le jour. Ces projets concernent les 4 centrales hydroélectriques gérées par ONDULIA : Crampagna, Las Rives, Las Mijeannes et Guilhot ainsi que celles de la régie municipale de Saverdun.

La cellule animation 'rivière Ariège' a transmis le rapport ou des extraits du rapport relatifs aux ouvrages concernés aux bureaux d'études (S-PACE, CEPECE) en charge de ces projets avant la restitution officielle du mois de septembre 2011.

Depuis l'animation 2012, une opération coordonnée d'amélioration de la migration piscicole sur le cours de l'Ariège s'est mise en place, suite à l'avis favorable donné par le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Un comité de suivi a été mis en place afin d'informer les acteurs locaux de la démarche entreprise par l'ASL (Association Syndicale Libre Rivière Ariège). Cette démarche avait pour objectif initial de travailler sur les sites de Saverdun, Crampagna, Las Rives, Las Mijannes,

Guilhot et Pamiers ; durant l'année 2013, les producteurs d'hydroélectricité de la Haute-Garonne ont été intégrés au projet.

1 réunion du comité de suivi s'est tenue le 13 juin 2013. Le compte-rendu de cette réunion est joint en annexe XVII. Des travaux ont débuté sur Saverdun à la fin de l'année 2012 (Illustration 31) ; pour 2013, il est prévu de travailler sur les centrales de Las Mijeannes et de Guilhot.



Illustration 31. Travaux à Saverdun fin 2012 (MIGADO ©)

2.5 Eviter le passage des loutres sur les ouvrages de franchissement de l'Ariège (actions 16 & 17)

Suite à la collision d'une loutre avec un véhicule sur la N20 à Labarre au début de l'année 2012, la cellule animation Natura 2000 du site 'rivière Ariège' a réfléchi à différentes solutions locales ou inter-sites :

- concernant la problématique de la loutre écrasée à Labarre, il a été envisagé de monter un contrat non-agricole, non-forestier (NI-NI) pour permettre de rétablir le franchissement de cet obstacle ;
- plus largement, il a été proposé la mise en place d'une étude de franchissabilité de l'ensemble des ouvrages localisés sur l'Ariège, l'Hers vif et le Salat, afin de limiter les risques de collision sur les routes.

En décembre 2012, la cellule animation a proposé une réunion à plusieurs partenaires : l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le Conservatoire Régional des Espaces Naturels, la DREAL Midi-Pyrénées, la DDT de l'Ariège, l'ANA-Cen de l'Ariège, EDF et l'ONCFS de l'Ariège afin d'étudier les modalités d'actions (franchissabilité du barrage de Labarre pour la loutre ?) et plus généralement du diagnostic de franchissement des ouvrages (ponts et barrages) présents sur les sites Natura 2000 cours d'eau (Ariège, Hers et Salat). Le compte rendu de cette réunion est joint en annexe XVIII.

Avant toute mise en œuvre d'action, les participants proposent l'intervention d'un ou de plusieurs experts régionaux afin d'expertiser la franchissabilité de l'ouvrage. Sont cités : Alain BERTRAND (ANA – CEN Ariège), Frédéric NERI (CEN Midi-Pyrénées) et Philippe LLANES (Parc National des Pyrénées). Les participants devaient se charger de contacter ces experts d'ici la fin du premier semestre 2013. L'animation Natura en 2013 n'a débuté que durant le second semestre ; les renseignements pris dans le courant du mois d'octobre 2013 indiquent qu'il sera compliqué de faire déplacer un expert sans contrepartie financière ; il est par contre possible que cette expertise soit réalisée dans le cadre du Plan Loutre. Les données

concernant cette mortalité ont été transmises à l'opérateur du Plan Loutre pour être prises en compte dans leurs actions futures.

2.6 Gestion du transport solide (action 22)

2.6.1 Contexte

Lors de l'animation 2007, une réunion s'est tenue sur la gestion des ouvrages EDF vis-à-vis de la problématique sédimentaire.

Lors de cette réunion (15/01/2008), EDF, gestionnaire des barrages de Labarre et Mercus-Garrabet a annoncé « son objectif de retrouver un marnage sur 2 m au niveau de la retenue de Labarre, les transparences seraient limitées à - 2 m, avec un abaissement du plan d'eau de manière lente et progressive, avec un premier abaissement à - 50 cm. L'idéal serait d'arriver à un abaissement de - 3 m pour un débit supérieur à 105 m³/s. Ce type d'exploitation ne nécessite pas d'autorisation particulière (prévu dans un règlement d'eau ou une consigne d'exploitation approuvé(e) par le Préfet). Le taux de MES limite pourrait être fixé à 1 g /L. [...] Le gestionnaire préconise une reprise des transparences, avec un protocole différent de celles pratiquées par le passé (les protocoles ont été modifiés à chaque opération). En raison du passif de ce genre d'opération sur la rivière Ariège, l'ensemble des participants ne partage pas le point de vue de l'exploitant, souhaitant l'étude de solutions alternatives avec l'évaluation des avantages et des inconvénients autant du point de vue industriel qu'environnemental. La nature des sédiments présents dans la retenue et en particulier le fait d'avoir le rejet du système d'épuration 'Foix Vernajoul' en amont de la retenue et certaines activités industrielles sur le bassin n'est pas pour rassurer sur l'éventuelle toxicité des sédiments. Une demande d'informations sur des études sédimentaires au niveau de la retenue de Labarre, formulée à la DDASS de l'Ariège, est restée infructueuse (pas de données).

Il est proposé d'étudier différentes solutions de gestion des sédiments sur le barrage de Labarre en particulier (le curage par succion à partir d'une barge, avec exportation et traitement des sédiments sur lagunage végétalisé par exemple, ce qui se fait ailleurs – Honfleur...), chaque solution techniquement envisageable, devra présenter les coûts économiques et les avantages ainsi que les contraintes sur le milieu aquatique en général et sur les espèces de la Directive européenne en particulier. » (*Extrait du compte-rendu de la réunion*)

Il a donc été proposé au groupe de réflexion de travailler, lors de l'animation 2008, sur la mise en place d'une étude comportant 2 volets : l'analyse sédimentaire des retenues de Labarre et Mercus-Garrabet et la gestion sédimentaire de ce complexe de barrages (à diverses échéances). Un groupe technique a donc été créé pour suivre l'avancée du projet, constitué de 10 membres : l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, l'Association des Naturalistes de l'Ariège, l'Association Le Chabot (représentant des Associations de Protection de l'Environnement), la Direction Départementale des Territoires de l'Ariège, Electricité de France, le groupe animation du DOCOB 'Rivière Ariège' (Fédération de Pêche de l'Ariège & MIGADO), l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, le Service Police de l'Eau et Milieux Aquatiques de l'Ariège, le Syndicat Mixte de Restauration des Rivières de la Plaine d'Ariège (représentant des Syndicats de rivière du linéaire Ariège) et Alexis MERCIER, expert indépendant. La DREAL Midi-Pyrénées a également été associée au projet.

2.6.2 Etude de caractérisation des sédiments de Labarre-Mercus

Une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a été confiée au bureau d'études IDEaux le 27/11/2009. Un dossier de demande de subvention a été déposé à la DDT09 pour un montant

de 133 163 € étude financée par l'Agence de l'Eau, la collectivité piscicole, EDF, l'Etat, l'Europe (FEADER) et l'Association le Chabot.

Au cours de l'animation 2010, les prestataires de terrain suivants ont été retenus :

- IDEaux pour la caractérisation physico-chimique et biologique de la colonne d'eau,
- ANTEA pour les prélèvements et les analyses sédimentaires,
- IRIS Consultants pour les analyses biologiques des sédiments,
- Le Laboratoire de l'eau de l'Ariège pour les analyses physico-chimiques de l'eau.

Les prélèvements se sont échelonnés entre avril et septembre 2010.

Les prélèvements de surface dans les sédiments ont été effectués à l'aide d'une benne Van Veen (Illustration 32).

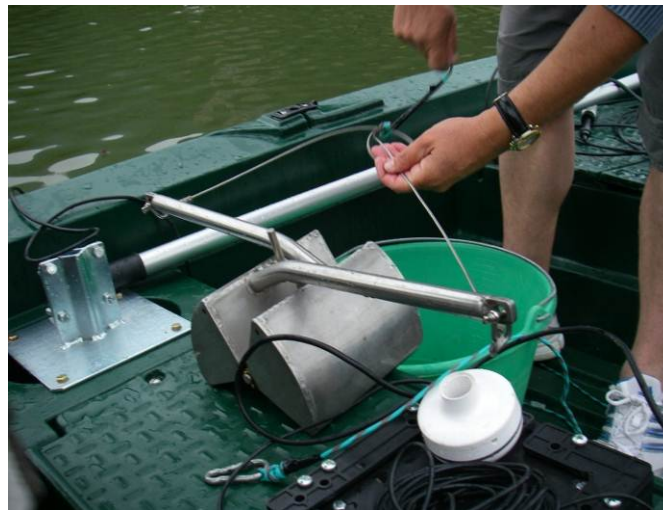


Illustration 32. Benne Van Veen (MIGADO ©)

Les autres prélèvements dans le sédiment (zone intermédiaire et de fond - jusqu'à 4 m) ont été réalisés à partir d'une barge de 20 T, à l'aide d'un carottier à gouge en octobre 2010 (Illustration 33).

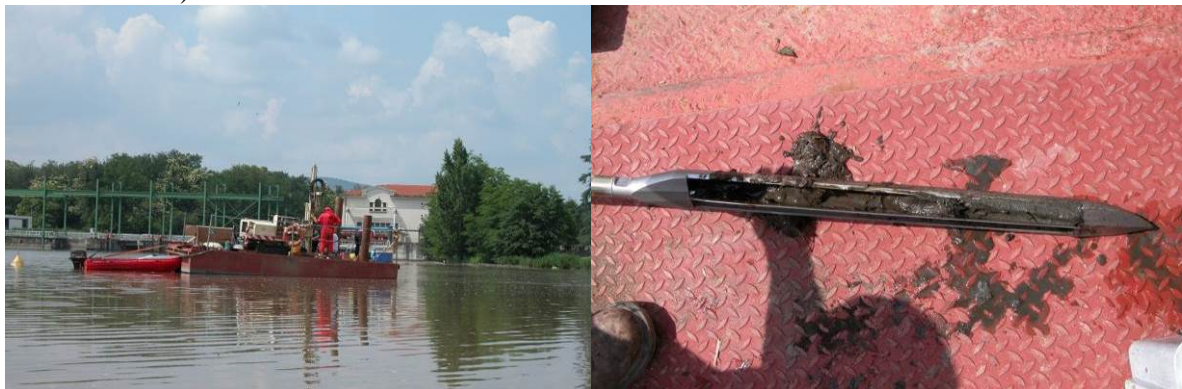


Illustration 33. Barge sur Labarre et prélèvement avec un carottier à gouge (MIGADO ©)

Les échantillonnages dans la colonne d'eau ont été réalisés à différentes périodes, en juin, en août et en septembre 2010 à partir d'une embarcation motorisée (Illustrations 34 & 35).



Illustration 34. Embarcation pour les mesures et les prélèvements dans la colonne d'eau avec IDEaux (MIGADO ©)

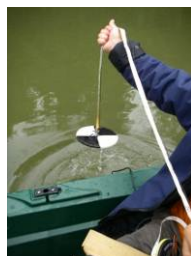


Illustration 35. Matériel de prélèvements (filet à phytoplancton), matériel de mesures (MIGADO ©)

La restitution finale de l'étude a été faite par IDEaux en mai 2011. Lors de cette réunion, après une présentation des résultats sur le fonctionnement trophique et de la qualité de l'eau des deux retenues, Mr DELAVAUD (IDEaux) a fait une synthèse de l'ensemble des résultats des différentes prospections (annexe XIX).

Cette étude montre la présence de polluants potentiellement impactants dans les 2 retenues. Les concentrations relevées correspondent à des seuils admissibles, hormis pour certains métaux lourds au niveau desquels l'impact est net et spatialisé comme au niveau de la station d'épuration de Vernajoul qui se déverse dans la retenue de Labarre, ou au niveau de l'usine Praxair PHP SAS et de la zone aval de la retenue de Mercus-Garrabet. Dans la zone aval de Labarre, la présence de HAP a pu être identifiée en quantité importante.

La spatialisation verticale des 12 impacts principaux relevés pour Labarre montre que 8 fois sur 12, les pollutions sont présentes à des profondeurs moyennes à importantes. Il semblerait donc que les apports de polluants chimiques aient été plus importants par le passé qu'ils ne le sont à l'heure actuelle. Cette remarque ne vaut pas pour certains marqueurs superficiels dont la présence est liée notamment au fonctionnement de la station d'épuration de Foix-Vernajoul.

Si l'on peut admettre la présence de certains éléments à l'état naturel (cas d'éléments traces métalliques d'origine tellurique) il n'en va pas de même des HAP ou des PCB. Ainsi, le « bruit de fond » correspond en réalité à une anthropisation « de base » dont on peut déplorer qu'elle soit observée partout et pas à un « niveau 0 naturel ».

Il n'existe pas de seuil de référence absolu pour les paramètres explorés, si ce n'est pour des niveaux d'impacts élevés (concentrations en PCB dans la chair des poissons par phénomène de bioaccumulation, ou encore seuils S1 et S2). De ce fait, la qualification d'un effet sur la chaîne trophique demeure complexe, et le principe de précaution veut que, même des doses à

priori plutôt faibles à moyennes (et en tous cas admissibles), puissent être considérées comme impactantes.

Sur le plan du fonctionnement physique des retenues, ont pu être notés une grande sensibilité au régime pluvial qui modifie en très peu de temps les conditions du milieu ainsi qu'un fonctionnement mixte, qui associe des espèces lenticques (phytoplancton, zooplancton, invertébrés benthiques) et un fonctionnement hydrodynamique parfois totalement artificialisé. Sur le plan des impacts anthropiques directs et plus ou moins permanents, une certaine richesse en nutriments a pu être identifiée ainsi que l'existence de pics directs correspondant à des rejets d'effluents domestiques pré ou post traitement (comme la « Cascade » d'eaux usées correspondant sans doute à un débordement du réseau en zone 1 de Labarre, ou les rejets de la station d'épuration de Foix-Vernajoul, ou la mise en évidence d'impacts ponctuels à l'amont de Labarre au cours de phénomènes pluvieux marqués (saturation du système collectif liée à une mauvaise gestion du séparatif ?)).

La stimulation du fonctionnement de l'écosystème peut être perçue à différents niveaux :

- une production de phytoplancton parfois importante ;
- des peuplements zooplanctoniques déséquilibrés mais relativement importants dans le contexte ;
- le développement d'une faune benthique orientée vers des taxons caractéristiques de milieux mésotrophes à eutrophes ;
- une teneur en carbone et MES qui peut aller crescendo de l'amont vers l'aval des retenues.

Le fonctionnement du milieu est donc empreint d'une richesse certaine.

Concernant la qualité du sédiment, il est à noter l'absence de pesticides en quantité significative, la présence modérée (en moyenne) de HAP et PCB, des concentrations en Eléments Traces Métalliques (ETM) ponctuellement importantes, une certaine homogénéité du niveau d'impact moyen sur les profils horizontaux (hors points marginaux). En conclusion, des teneurs non négligeables et assez fréquemment significatives pour Labarre sont observées mais pour l'essentiel inférieures au niveau S1. Ce seuil est issu de l'arrêté du 09/08/2006 qui fixe les taux maximaux à prendre en compte pour des analyses de sédiments afin d'apprécier l'incidence d'une opération sur le milieu aquatique. Ce seuil s'intéresse aux métaux lourds, aux PCB totaux (7) et aux HAP totaux (6).

Au vu des résultats d'analyses, certains déséquilibres peuvent être pressentis comme les teneurs en nutriments qui sont source d'eutrophisation. La richesse du contexte trouve une expression directe sur la qualité sédimentaire (part « richesse » de l'IOBL - Indice Oligochètes de Bioindication des Sédiments-, taxons de la métrique Biomac typiques des milieux mésotrophes à eutrophes, teneurs en nutriments). Le zooplancton est orienté vers des espèces de petite taille qui sont les plus réactives et adaptables. La structuration du peuplement phytoplanctonique peut poser des interrogations : si la domination des diatomées est logique, le phénomène observé sur Labarre, et qui voit un glissement direct de cette famille vers des cyanobactéries à potentiel proliférant connu, semble indiquer une source de déséquilibre possiblement notable. Cette évolution trophique restera à valider.

A la question quels pourraient être les impacts induits sur un milieu récepteur en cas de transparence ? Les premières réponses au regard des résultats d'analyses sont les suivantes : ponctuellement, une augmentation de la teneur en MES peut être notée (modification des habitats par colmatage, impacts directs sur le système respiratoire des poissons), une chute de

la concentration en oxygène, une modification des autres paramètres physiques (conductivité, pH), des impacts chimiques dus à l'ammoniac, aux nitrites.

A court, moyen ou long terme, on pourrait noter une modification des caractéristiques de l'habitat (action sur l'hydrologie, la qualité sédimentaire...), la destruction de contextes à forte valeur biologique (frayères), la modification des peuplements végétaux et animaux, une écotoxicité.

Cette étude met en lumière toute la difficulté qui existe à qualifier un impact potentiel ; en effet, les normes de référence applicables aux HAP – PCB - ETM sont sujettes à discussion. Les normes S1, parfois atteintes, s'appliquent théoriquement à des impacts avérés. Ce paramètre doit être pris en compte avant toute décision (quelles ambitions, quels objectifs...et quels moyens ?). Les impacts ou dysfonctionnements pressentis sont perçus au travers de campagnes d'analyses ponctuelles dont la représentativité peut être mise en cause. Si des hypothèses sont avancées, elles demandent validation. Enfin, et compte-tenu du nombre de variables en jeu, il paraît illusoire de vouloir intégrer tous les paramètres explorés dans un modèle unique : tout d'abord du fait de la complexité globale de l'entreprise (quantification des flux...) et également faute de recul scientifique.

Des prospections complémentaires concernant le peuplement algal seront nécessaires pour valider certaines hypothèses. En effet, la présence de cyanobactéries en début de campagne (juin) puis leur disparition lors des autres prélèvements (août et septembre) semblent incohérentes. Les épisodes orageux et les apports d'eau amont peuvent expliquer ce constat. Néanmoins, ces algues se développent lors du réchauffement des eaux, en période estivale ; c'est pourquoi, de nouvelles prospections devront venir valider soit le caractère exceptionnel de leur présence en juin, soit le biais induit par les orages en août, puis en septembre. Ces algues, connues pour leur toxicité, nécessitent une attention particulière.

2.6.3 Suite des caractérisations et étude des solutions de gestion des sédiments

Par manque de moyens financiers, les analyses complémentaires sur le peuplement algal n'ont pas pu être mises en œuvre en 2012. Le devis prévisionnel, réalisé par I.D.Eaux, s'élevait à 16 146 €TTC pour la réalisation de ces prospections complémentaires.

L'étude des solutions de gestion des sédiments, constitue le 2nd volet de l'étude initiée lors de l'animation 2008.

En fonction des résultats de l'étude de caractérisation des sédiments des retenues de Labarre et de Mercus-Garrabet, ce volet s'intéresse au listing des solutions techniquement envisageables, afin d'assurer la gestion durable des sédiments de ces 2 retenues. Chaque solution doit être étudiée en fonction de ses avantages et de ses inconvénients par rapport à l'environnement en général et plus particulièrement par rapport aux habitats et aux espèces de la Directive. Chaque solution doit également s'intéresser au devenir des sédiments (zones de stockage possibles, faisabilité d'un déplacement, remobilisation dans le cours d'eau, impact sur les usages en rivière ...) et au coût économique.

Il s'agira également de préconiser un mode de gestion durable de ce complexe de barrages vis-à-vis du continuum sédimentaire ; en particulier au niveau de Labarre ; mais également de la pérennité des activités humaines (activité hydroélectrique et autres usages).

Durant l'année 2013, la cellule animation a réuni le comité technique 'Gestion du transport solide' afin de discuter de la possible mise en œuvre du volet 2 de l'étude. Il a été décidé de suspendre la phase 2 telle qu'elle était prévue. En revanche, une phase 2bis est proposée afin de combler les lacunes concernant les analyses planctoniques du lac de Labarre. Pour s'affranchir des phénomènes climatiques et des risques de biais inhérents aux variations

hydrologiques (dilution notamment), une campagne de 3 années de suivi semble un minimum. Ce suivi aura pour ambition de définir le risque biologique que constitue le fonctionnement actuel du lac. Le compte-rendu de la réunion est joint en annexe XX.

Un devis a été demandé à IDEaux, prestataire ayant réalisé ces mêmes prélèvements en 2010 et une note de synthèse a été rédigée pour proposer cette étude à un financement FEDER à la fin de l'année 2013 (Annexe XXI). Malheureusement, ce type d'étude n'est pas éligible au FEDER. Le financement de cette étude devra être trouvé pour une réalisation au plus tôt en 2014.

2.7 Travaux en rivière (action 23)

Cette mesure propose la mise en place d'une consultation multi-partenariale entre les techniciens des syndicats de rivière, les administrations (police de l'eau, ONEMA, DDT, Agence de l'Eau...) et le groupe d'animation Natura 2000 (avec des naturalistes) pour réaliser un bilan annuel des travaux entrepris.

Les participants peuvent donner leur avis, plus ponctuellement, sur les travaux à venir en berge ou dans le lit des cours d'eau Natura 2000 (gestion des atterrissements, réouverture de bras morts...) pour arriver à une gestion raisonnée tout en ayant une vision globale du linéaire. Il s'agira de déterminer pour chaque secteur, les périodes de travaux les plus propices par rapport aux habitats et aux espèces présentes (loutre d'Europe, chauves-souris par exemple).

Ces rencontres, avec les naturalistes et les services de l'Etat (ONEMA, SPEMA), peuvent s'articuler en 2 temps :

- un volet en salle pour l'exposition des travaux,
- et un volet au bord du cours d'eau pour des endroits qui méritent une attention particulière.

Lors de l'animation 2013, aucune rencontre n'a été programmée malgré une information envoyée par mail à l'ensemble des syndicats de rivière de l'axe Ariège.

Toutefois, suite à la sollicitation de Mr ALM, Président de l'AAPPMA d'Auterive, une visite de terrain a permis d'observer 2 îles végétalisées en amont du pont d'Auterive sur l'Ariège (Illustration 36), au niveau de l'usine hydroélectrique du moulin, qui fixent fortement les bancs de galets présents dans cette zone et dévient le courant sur la rive gauche de l'Ariège, entraînant une accumulation des bois et autres déchets vers la berge et le pont. Le bilan de cette visite de terrain est repris dans l'annexe XXII.



Illustration 36. Ilots d'Auterive (MIGADO ©)

2.8 Nettoyage de la rivière – sensibilisation des jeunes (action 26)

Des projets de sensibilisation avaient émergé sur l'Ariège les années précédentes.

En 2011, la cellule animation a monté une action de sensibilisation pédagogique de nettoyage de la rivière en coordination avec la Communauté de Communes du Pays de Foix et les jeunes du centre aéré de la communauté de communes de Foix géré par les « Francas du Pays de Foix ».

En 2012, la cellule animation est venue présenter à l'école de Ferrières, dans la classe CM1/CM2 de Mme AHFIR, la richesse environnementale du site Natura 2000 'rivière Ariège'. En parallèle à cette démarche, un aquarium a été installé dans la classe (Illustration 37) pour permettre aux élèves de suivre l'incubation d'œufs de saumon atlantique jusqu'au déversement des petits poissons dans l'Ariège aux mois de mars/avril 2013.



Illustration 37. Aquarium installé à l'école de Ferrières (MIGADO ©)

En 2013, nous avons envisagé de renouveler l'expérience de nettoyage de la rivière en coordination avec le technicien de rivière de la Communauté des communes du Pays de Foix mais cela n'a pas été possible car il a quitté son poste en mai 2013.

2.9 Utilisation des produits phytosanitaires (action 28)

Cette action consiste à sensibiliser différents acteurs aux produits phytosanitaires, à leurs effets et à leur proposer des solutions alternatives pour limiter leur utilisation en bordure de cours d'eau. Des contacts ont été pris avec les chambres d'agriculture de la Haute-Garonne, de l'Ariège et de l'Aude pour proposer une information commune sur les 3 entités Natura 2000 ariégeoises.

2.10 Sentiers écotouristiques (action 35)

2.10.1 Sentier aquatique Bonnac-Saverdun

Une première prise de contact avec le club de canoë-kayak et la communauté de communes de Saverdun en 2006 avait permis d'avancer sur la proposition de création d'un sentier écotouristique 'aquatique' sur le tronçon Bonnac / Saverdun en y associant la structure 'La Belle Verte' également intéressée par le projet. Le projet a été travaillé durant l'animation 2008 et surtout pendant l'animation 2009 qui a permis l'édition d'un cahier des charges pour une prestation divisée en 2 lots :

- le premier concernant la mise en page des supports de communication envisagés sur le projet (lot 1) ;
- le second concernant la réalisation de ces supports (lot 2).

Dans le cadre de l'animation 2010, un prestataire a été désigné pour la mise en œuvre du lot 1 : Illustre Presse. La demande de subvention a été déposée en janvier 2011 et a été approuvée lors du Comité Régional de Programmation du 14/03/2011.

Dans le cadre de l'animation 2011, le comité technique du projet, à savoir les communautés de communes de Saverdun et de Pamiers, la DDT 09, le Conseil Général de l'Ariège, le Syndicat de rivière local (SYRRPA), l'ANA, le Club de Canoë-Kayak de Saverdun, le Comité régional de canoë-kayak de Midi-Pyrénées et la cellule animation Natura 2000 'rivière Ariège' (Fédération de Pêche 09 + MIGADO), a décidé du scénario retenu. Le personnage clé de l'histoire est un orpailleur typique de la période faste des chercheurs d'or d'Ariège (rattachement historique).

Jean BIRET-CHAUSSAT (Illustre Presse) et les 2 sculpteurs (Luis VILLAGRASA et Michel BATLLE) ont travaillé, dans un premier temps, sur les portes d'entrée et de sortie, matérialisant le début et la fin du parcours ainsi que sur les pictogrammes. Un volet artistique a été ajouté à la proposition initiale, qui consistait à créer des œuvres d'art intemporelles. Le groupe approuve à l'unanimité le volet artistique et trouve la plus-value intéressante.

Les pictogrammes doivent être réalisés au laser sur un support métallique qui rouille en 48h, ce qui permet une bonne intégration paysagère et ne favorisera pas le vol. Ces supports seront scellés dans le sol, ils ne pourront pas être pliés et le seul risque est l'arrachement.

Les fiches plastifiées ont été reformulées par rapport aux propositions précédentes, pour permettre l'accessibilité à tout public.

Jean BIRET CHAUSSAT a proposé deux dessins pour la représentation de l'orpailleur (Illustration 38).



Illustration 38. Proposition d'Illustre Presse sur la représentation du personnage (orpailleur)

Les pictogrammes dessinés par Illustre Presse (Illustration 39) sont représentés quasiment sous leur forme définitive (quelques ajustements ont été reformulés par le comité technique).



Illustration 39. Pictogrammes proposés par Illustrer Presse ©

Dans le cadre de l'animation 2012, des modifications ont été apportées sur les supports de communication ; une stratégie de recherche de financements pour la réalisation des supports de communication a été élaborée entre la cellule animation et Jean BIRET-CHAUSSAT (Illustrer Presse). Une trame de la présentation du projet de sentier aquatique a été proposée, retouchée par Jean BIRET-CHAUSSAT, qui reprend le descriptif du projet ainsi que le budget prévisionnel de réalisation. L'implantation pressentie de l'ensemble des supports de communication a été validée définitivement avec Cédric CANOVAS (Club de canoë-kayak de Saverdun), Virginie GUILLON (La Belle Verte) et Marie BERTHELOT (SYRRPA).

La cellule animation est allée à la rencontre des élus locaux afin de leur présenter le projet : Mr GRASA, Maire du Vernet d'Ariège et Mr CAMPION, Maire de Bonnac nous ont reçus. Les deux élus sont favorables au projet qu'ils ont trouvé intéressant. Ils pensent qu'il permettra de mettre en valeur les communes présentes sur ce parcours, fréquenté de plus en plus par les canoës.

De plus, une recherche des propriétaires riverains avait été initiée, à partir des emplacements pressentis des différents supports de communication et du cadastre en ligne.

Type d'élément à installer	Commune	N° parcelle
Porte d'entrée et panneau	Bonnac	962
Pictogramme orpailage	Bonnac	787
Pictogramme hydroélectricité	Bonnac	324
		329
		1122
		330
		331
		332
		333
		334
Pictogramme source d'eau dure	Bonnac	148
Pictogramme chauves-souris	Le Vernet	pont
Panneau Entrée Belle verte	Le Vernet	1849
Pictogramme saumon	Le Vernet	1673
		1674
Pictogramme roche mère	Saverdun	1913
Pictogramme ripisylve	Saverdun	1936
Pictogramme moulin	Saverdun	2145
Pictogramme loutre	Saverdun	968
Panneau intermédiaire	Saverdun	967
		966
		965
		963
Porte de sortie	Saverdun	115
		116
		117
		118
		119
Panneau de sortie	Saverdun	1297

Dans le cadre de l'animation 2013, la cellule animation a contacté divers organismes à la recherche des financements nécessaires à la réalisation des différents supports de communication.

Le devis du projet est le suivant :

Devis estimatifs	Montant HT	Quantités	TOTAL HT
Panneaux			
Panneaux+supports+plastiques+visserie	1 680,00 €	4	6 720,00 €
Panonceaux amovibles+visserie	1 020,00 €	1	1 020,00 €
		<i>Sous-total</i>	7 740,00 €
Livrets plastifiés			
100 livrets montés	500,00 €	1	500,00 €

Livrets papier			
10000 livrets de 16 pages	1 345,00 €	1	1 345,00 €
Eléments artistiques			
11 sculptures livrées sur place	21 000,00 €	1	21 000,00 €
Travaux graphiques			
Etudes préliminaires et services			
Fiches plastifiées, livret papier et panneaux	8 570,00 €	1	8 570,00 €
Coordination avec les artistes (10% des travaux)	3 000,00 €	1	3 000,00 €
TOTAL			42 155,00 €

Sur ce devis global, le lot 1 a été réalisé et financé (50 % Etat, 50 % Union Européenne – FEADER).

	Montants HT	Taux de TVA	Montant TTC
Devis estimatif	42 155,00 €		
Eléments réalisés et facturés	6 570,00 €	5,50%	6 931,35 €
Reste à financer	35 585,00 €	5,50%	37 542,18 €

Un dossier a été déposé au Pays des Portes d'Ariège Pyrénées au début de l'année 2013 avec le plan de financement pressenti suivant :

Plan de financement		% de financement	Montant TTC en €
Pays	Conseil Général de l'Ariège	15,00%	5 631,33 €
	Conseil Régional de Midi-Pyrénées (Pays)	20,00%	7 508,44 €
	Etat	15,00%	5 631,33 €
	FEDER	15,00%	5 631,33 €
	Communauté de communes de Pamiers	5,00%	1 877,11 €
	Communauté de communes de Saverdun	5,00%	1 877,11 €
	TOTAL Fonds Public	75,00%	28 156,63 €
	Club de Canoë-Kayak de Saverdun	2,00%	750,84 €
	La belle Verte	2,00%	750,84 €
	Fondation Crédit Agricole	20,00%	7 508,44 €
	Fédération de Pêche de l'Ariège	1,00%	375,42 €
	TOTAL Fonds Privés	25,00%	9 385,54 €
	TOTAL	100,00%	37 542,18 €

En parallèle, la cellule animation a contacté à plusieurs reprises les 2 communautés de communes, le club de canoë de Saverdun, la Belle Verte et les agences locales du Crédit Agricole. Un dossier de demande de subvention a été déposé à la communauté de communes du Pays de Pamiers pour un montant de 2 000€ en octobre 2013.

Le plan de financement tel qu'obtenu fin 2013 est présenté dans le tableau ci-dessous ; il correspond à 60% du projet.

Plan de financement		% de financement	Montant TTC en €	Montant obtenu TTC en €
Pays	Conseil Général de l'Ariège	15,00%	5 631,33 €	5 631,33 €
	Conseil Régional de Midi-Pyrénées (Pays)	20,00%	7 508,44 €	5 631,33 €
	Etat (FNADT)	25,00%	9 385,54 €	9 385,00 €
	FEDER / FEADER ?	15,00%	5 631,33 €	
	Communauté de communes de Pamiers	5,33%	2 000,00 €	2 000,00 €
	Communauté de communes de Saverdun	5,33%	2 000,00 €	
	TOTAL Fonds Public	85,65%	32 156,63 €	
	Club de Canoë-Kayak de Saverdun ?	1,67%	627,95 €	
	La belle Verte ?	1,67%	627,95 €	
	Fondation Crédit Agricole ?	10,00%	3 754,22 €	
	Fédération de Pêche de l'Ariège ?	1,00%	375,42 €	
	TOTAL Fonds Privés	14,34%	5 385,54 €	
	TOTAL	100,00%	37 542,17 €	22 647,65 €

2.10.2 Sicoval

Dans le cadre du plan de gestion du Sicoval, il est prévu la mise en place d'une signalétique d'information et de sensibilisation en bordure d'Ariège. Cette action sera travaillée lors de la réalisation de ce projet par le Sicoval. La cellule animation Ariège sera associée à ce projet comme d'autres partenaires locaux tels que l'Association ConfluencesS.

2.10.3 Communauté de communes du Pays de Foix

Nous avons un contact, depuis 2012, avec Stéphane CABANAC, technicien rivière à la communauté des communes du Pays de Foix pour travailler sur la mise en place d'une information sur des sentiers existants au niveau de 3 sites : Prayols, Labarre et sur un parcours canoë-kayak ; ainsi qu'auprès des scolaires, dans le courant du printemps 2013. Suite à cette entrevue, une note a été réalisée par la cellule animation 'rivière Ariège' sur les actions de communication pressenties. Cette note est annexée au présent document en annexe XXIII.

Il n'a pas été possible de poursuivre ces premières discussions car le technicien a quitté son poste en mai 2013.

2.11 Information des pratiquants de sports nautiques à Saverdun (action 36)

Cette action est traitée en parallèle avec la mise en place du sentier écotouristique sur l'eau sur le tronçon Bonnac-Saverdun (2.10.1). Le panneau de sortie du sentier aquatique traitera spécifiquement des poissons migrateurs et des systèmes de franchissement pour les populations piscicoles.

2.12 Bulletin d'informations (action 41)

Cette année, il a été décidé que le bulletin Infosite traiterait des 3 entités ariégeoises et ne serait pas imprimé afin de limiter les coûts. Pour en savoir plus, vous pouvez vous reporter au chapitre sur l'animation commune en page 63.

2.13 Groupe de réflexion sur la thématique du soutien d'étiage et des éclusées hydroélectriques (action 54)

Ce groupe de réflexion s'est réuni régulièrement depuis la mise en place de l'animation sur le site 'rivière Ariège'.

La réunion organisée dans le cadre de l'animation 2008 (16/03/2009) avait pour objectif d'aborder les enjeux de la retenue de Mercus avec le point de vue d'EDF (exploitant) et celui de la Communauté de communes de Tarascon qui gère le télésiège nautique. Comme préconisé lors de cette réunion, la cellule 'Animation Ariège 2009' a travaillé sur la rédaction d'un CCTP permettant de caractériser les éclusées sur l'axe Ariège et de quantifier les effets de ces phénomènes sur le milieu aquatique et plus particulièrement sur le compartiment biologique (poissons et invertébrés entre autres). Cette étude pourra se rattacher à la fiche action n°53.

Au cours de l'animation 2010, ce cahier des charges a été retravaillé au sein de la cellule animation Ariège puis a été proposé aux membres du comité technique pour relecture, avis et remarques.

Durant l'animation 2011, deux réunions ont été organisées pour étudier le CCTP et les orientations de l'étude, en partenariat avec le GHAAPPE (Groupe d'Hydraulique Appliquée aux Aménagements Piscicoles et à la Protection de l'Environnement- ONEMA/IRSTEA).

Le CCTP a commencé à être remanié par la cellule animation 'rivière Ariège'. Toutefois, l'enveloppe réservée pour cette étude (50 000 € part Etat + Europe) n'a pas pu être attribuée en 2012 pour cause de restriction budgétaire. C'est pourquoi, il a été proposé aux membres du groupe, mais également aux acteurs de terrain, de proposer une enquête de terrain (relevés et observations) sur les phénomènes d'éclusées, permettant de recenser les exondations de frayères ou les piégeages/échouages d'alevins.

En 2012, lors d'une réunion organisée par le Service Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques de la DDT de l'Ariège pour l'atteinte du bon état des masses d'eau (Directive Cadre sur l'Eau – DCE), Philippe BARAN du GHAAPPE est venu présenter l'état des connaissances actuelles sur cette thématique. Sur l'Ariège, le GHAAPPE proposait de réaliser un bilan des données de l'Ariège aval (Foix/Auterive) par rapport à la saisonnalité. L'animateur Natura 2000 du site n'ayant pas été désigné pour l'année 2012 à cette date-là, il était proposé que l'étude soit portée par la Fédération de Pêche de l'Ariège.

En attente des résultats du diagnostic effectué par le GHAAPPE, il ne nous a pas semblé opportun de réunir le groupe de travail Natura 2000 en 2013.

2.14 Actions proposées de manière optionnelle

❖ Suivi des populations de poissons migrateurs (action 44)

Le dossier administratif monté au niveau de l'usine de Grépiac, suite à la demande d'augmentation de puissance de l'usine, est au point mort depuis un certain nombre d'années. Il avait été préconisé par les services de l'Etat, en lien avec le Groupe Migrateurs Garonne, la mise en place d'une chambre de visualisation puisqu'il s'agit du premier ouvrage sur l'axe Ariège. Il pourrait donc être installé un suivi des migrations sur ce site pour quantifier les remontées sur le bassin versant de l'Ariège, une fois les travaux sur ce site réalisés.

Dans le cadre de l'ASL (2.4.2), les réflexions s'orientent pour élargir le périmètre d'actions aux ouvrages de Grépiac et d'Auterive en Haute-Garonne. Ce projet pourrait peut-être revenir au goût du jour dans les prochains mois ou prochaines années.

❖ **Suivi des herbiers de renoncules (action 44)**

Par manque de moyens financiers, il n'a pas été possible d'engager l'étude du suivi de la colonisation des herbiers sur l'axe Ariège, prévue pour un montant de 13 250 € TTC. Il est envisagé de proposer ce suivi au Conservatoire Botanique des Pyrénées et de Midi-Pyrénées.

REALISATIONS CONCERNANT L'ANIMATION 'RIVIERE HERS' 2013

1 Généralités

1.1 Présentation du site

Le site d'étude de la rivière Hers s'étend sur 130 km, de la confluence avec l'Ariège sur la commune de Cintegabelle (31) jusqu'à la limite intercommunale entre Prades et Montségur (11). L'aval du Douctouyre est également concerné sur 5 km : de sa confluence avec l'Hers vif sur la commune de Rieucros jusqu'à la confluence avec le ruisseau du Minguet (commune d'Arvigna, 09). Ce site s'étend sur 2 régions : Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon ; 3 départements : la Haute-Garonne, l'Ariège et l'Aude ainsi que sur 42 communes (Illustration 40).

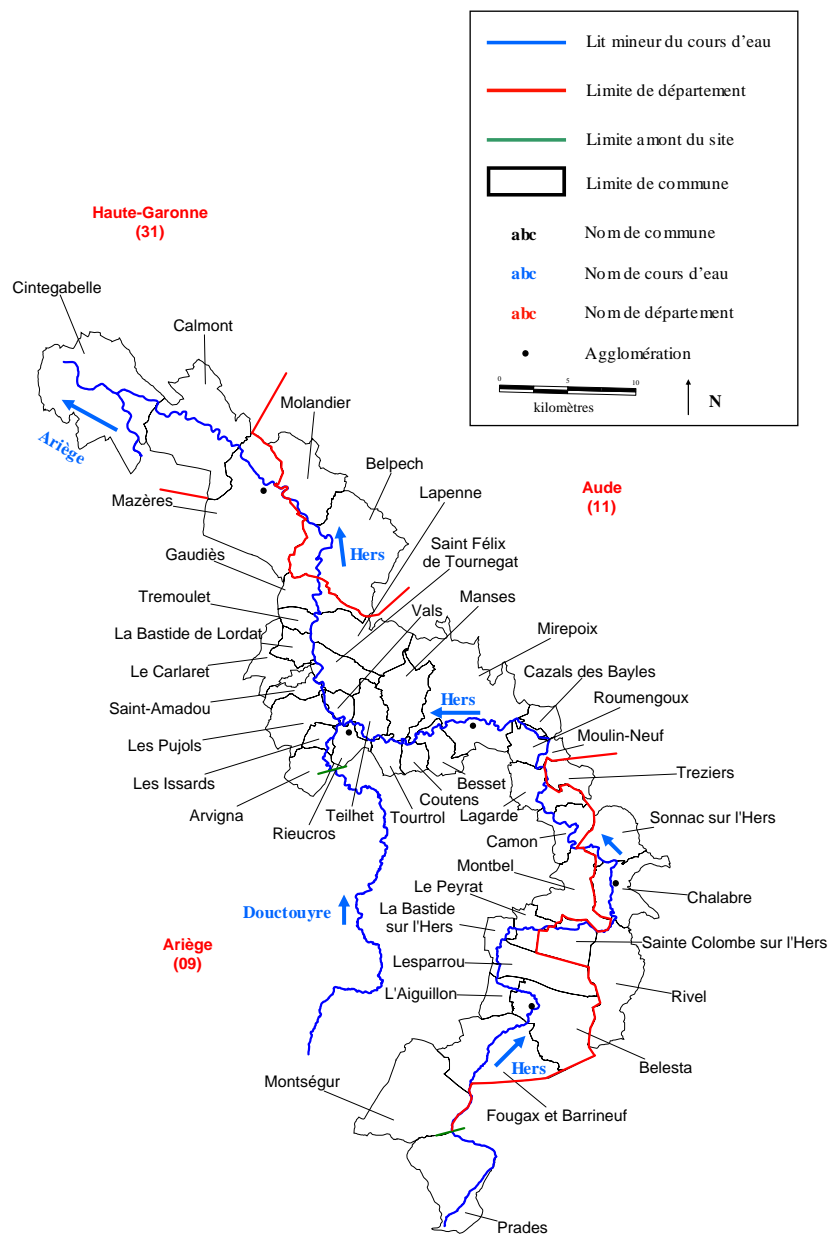


Illustration 40. Représentation du site 'rivière Hers' (MIGADO ©)

1.2 Animation prévue

Il avait été proposé, par l'équipe Animation, lors de la réponse à l'appel d'offre, de travailler préférentiellement sur les actions suivantes :

- Entretien et restauration des éléments fixes*** (action 1). Des contacts avec les Syndicats de rivière présents sur le linéaire ont permis d'identifier les secteurs fortement dégradés, sur lesquels il serait nécessaire de procéder à la restauration de la ripisylve par replantation ou bouturage. Il sera nécessaire de rencontrer les propriétaires concernés pour leur proposer la mise en œuvre de contrats forestiers sur leurs territoires.
- Travaux en rivière et en berge* (action 16). Pour les 3 syndicats présents sur le linéaire de l'Hers, il sera proposé une rencontre au printemps avec des représentants des administrations (DDT, SPEMA et ONEMA), les naturalistes et l'animateur Natura 2000 pour faire un bilan des travaux réalisés, des pratiques et des travaux prévus dans l'année en cours.
- Pour les 3 actions suivantes - Groupe de réflexion sur l'hydrologie de l'Hers *(action 17) ; Groupe de réflexion sur la gestion du transport solide* (action 18) ; Groupe de réflexion sur l'espace de mobilité de l'Hers *(action 19) - ; les groupes ont été constitués en 2010 et il a été décidé avec la DDT 09 et l'Agence de l'Eau de ne pas tenir les réunions Natura 2000 pour éviter la redondance de réunions. En effet, le SPEMA 09 a organisé des réunions sur la même thématique dans le cadre de travaux pour l'atteinte du bon état des masses d'eau (Directive Cadre sur l'Eau – DCE). Ces réunions, auxquelles la cellule animation 'rivière Hers' a participé, ont permis de définir les actions relevant du syndicat de rivière SMAHA et celles relevant de l'animation Natura 2000. Ces 3 thématiques pourront être abordées dans le cadre de l'animation Natura en 2013.
- Sentiers écotouristiques*** (action 44). Un projet d'aménagement de sentier est en cours de réflexion au niveau de la commune de Mirepoix. Des contacts ont été pris en 2008 entre le maître d'ouvrage du projet, la DDT et la Fédération de Pêche de l'Ariège en tant qu'opérateur du DOCOB. Des éléments ont été transmis à la commune de Mirepoix pour l'élaboration de supports de communication en 2012. L'année 2013 permettra de finaliser cette collaboration.
- Le Groupe de travail sur la communication*** (action 47) a pour vocation d'organiser le volet communication sur le site avec la mise en place d'un calendrier d'interventions, les cibles recherchées, les thématiques pouvant être abordées... Ce groupe a été constitué en 2010 et s'est réuni pour la première fois en 2011. Il a permis le lancement d'une enquête de terrain sur la présence du vison d'Amérique. Il a pour vocation de se réunir au moins une fois par an.

2 Réalisation : la mise en œuvre des actions du DOCOB

2.1 Entretien et restauration des éléments fixes (action 1)

L'expérience sur l'Ariège a montré qu'il était compliqué de monter un contrat forestier d'entretien ou de restauration de la ripisylve avec un syndicat de rivière. En effet, la condition nécessaire pour que leur signature soit légitime est que leur Déclaration d'Intérêt Général

(DIG) soit valable pendant toute la durée de validité du contrat, soit 5 années. Sur l'Ariège, il s'est avéré qu'aucun des syndicats ne remplissait cette condition, ce qui suppose que les contrats doivent être signés par les propriétaires des parcelles concernées. Il restera par contre à identifier la participation des syndicats à ces projets, qui pourrait être une assistance à maîtrise d'ouvrage pour permettre le suivi des travaux sur site.

Il avait été envisagé de proposer une contractualisation aux propriétaires de peupleraies localisés en bordure de l'Hers pour la replantation d'une ripisylve, c'est pourquoi la cellule animation est allée rencontrer Jean-Christophe CID, technicien rivière du SMAHA – Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Hers et Affluents, fin 2012. Lors de cette entrevue, Jean-Christophe CID s'est proposé de faire le listing des zones sur lesquelles il pouvait être intéressant de mettre en place une restauration de ripisylve sur le linéaire de l'Hers vif géré par le SMAHA. Le compte-rendu de cette entrevue est joint en annexe XXIV.

De nouveaux contacts ont été pris en 2013 mais n'ont pas encore abouti à une action concrète.

2.2 Les mesures agro-environnementales (actions 6 à 8)

Un avant-projet agro-environnemental avait été monté en collaboration avec la Chambre d'agriculture de l'Ariège et avait été déposé à la DDT 09, en décembre 2010.

Cet avant-projet présente le site Natura 2000 'rivière Hers' et plus particulièrement la zone concernée par l'étude du lit majeur (entre Saint-Amadou et Moulin-Neuf), les pratiques agricoles sur ce territoire et les mesures agro-environnementales inscrites dans le DOCOB. Pour chaque mesure, les engagements unitaires sont détaillés et une estimation du coût de chaque mesure est proposée en fonction du nombre de contrats pressentis pour les années 2010 et 2011.

La zone d'application des MAEt concerne uniquement la partie du site qui s'intéresse au lit majeur, c'est-à-dire entre les communes de Saint-Amadou et de Moulin-Neuf, situées dans le département de l'Ariège.

La zone concernée a été délimitée en respectant le référentiel orthophotographique. Les îlots et parcelles retenus (en entier sauf exception) sont tous en contacts avec la rivière Hers et/ou des habitats remarquables (forêts alluviales...). **Elle s'étend sur 515.29 Ha** et concerne potentiellement une cinquantaine d'agriculteurs (Illustration 41).

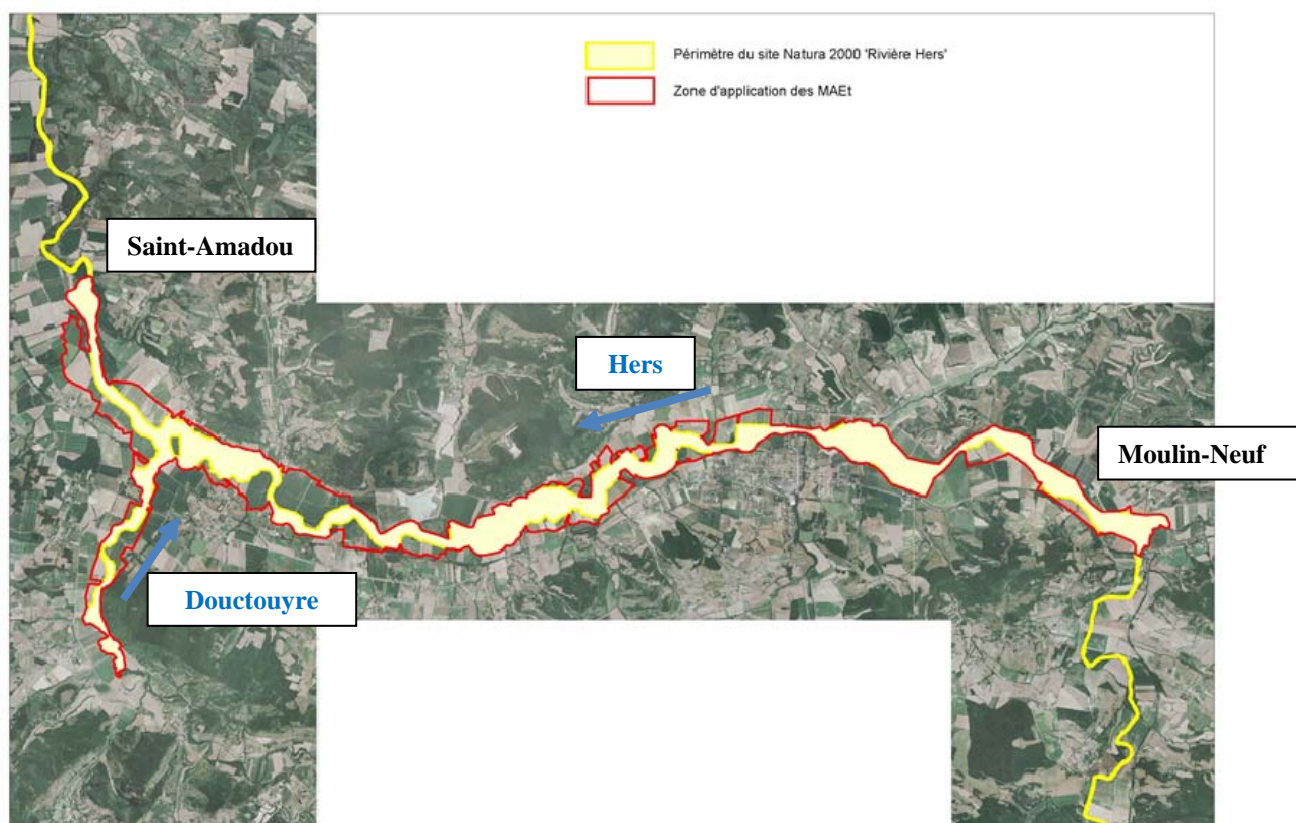


Illustration 41. Zone d'application des MAEt sur le site Natura 2000 'rivière Hers'

Le listing des agriculteurs dont les ilots PAC entrecroisent le périmètre agro-environnemental de l'Hers a été fourni par la DDT de l'Ariège. Un courrier d'invitation à une réunion de présentation des mesures agro-environnementales pouvant être souscrites sur le site a été envoyé à l'ensemble des agriculteurs concernés. Cette réunion s'est tenue en avril 2011 à Rieucros comprenant une présentation du territoire éligible aux Mesures agro-environnementales et les MAEt proposées sur le territoire ont été détaillées.

D'après les fiches actions n°6 à 8 du DOCOB 'Rivière Hers', 3 mesures agro-environnementales étaient envisagées :

- la gestion extensive des couverts en herbe (**MP_N182_HE 1 ou 2**),
- la création de couverts en herbe en gestion extensive (**MP_N182_HE 3 ou 4**),
- la création de couverts en herbe d'intérêt floristique ou faunistique (**MP_N182_HE 5**).

L'année 2011 a permis la contractualisation avec 5 agriculteurs, essentiellement sur de la création de couvert en herbe (Tableau 2), pour un total de **31,04 Ha** (Tableau 3 – Illustration 42) grâce au travail de Jérôme PEDOUSSAT (Chambre d'agriculture 09).

Tableau 2. Bilan des mesures souscrites par contrat signé en 2011

Contrat	Mesure souscrite	Surface (ha)	Montant annuel	Montant sur 5 ans
1	MP_N182_HE4	3,77	1700,27	8501,35
2	MP_N182_HE3	2,02	896,88	4484,4
3	MP_N182_HE2	0,55	161,15	805,75
3	MP_N182_HE4	8,28	3734,28	18671,4
3	MP_N182_HE5	3,38	1852,24	9261,2
4	MP_N182_HE4	1,98	892,98	4464,9
5	MP_N182_HE3	11,06	4910,64	24553,2

Tableau 3. Bilan des surfaces contractualisées par mesure souscrite

BILAN	TOTAL SURFACE (Ha)	MONTANT ANNUEL (€)	MONTANT TOTAL SUR 5 ANS (€)
MP_N182_HE2	0,55	161,15	805,75
MP_N182_HE3	13,08	5807,52	29037,6
MP_N182_HE4	14,03	6327,53	31637,65
MP_N182_HE5	3,38	1852,24	9261,2
TOTAL	31,04	14148,44	70 742 €

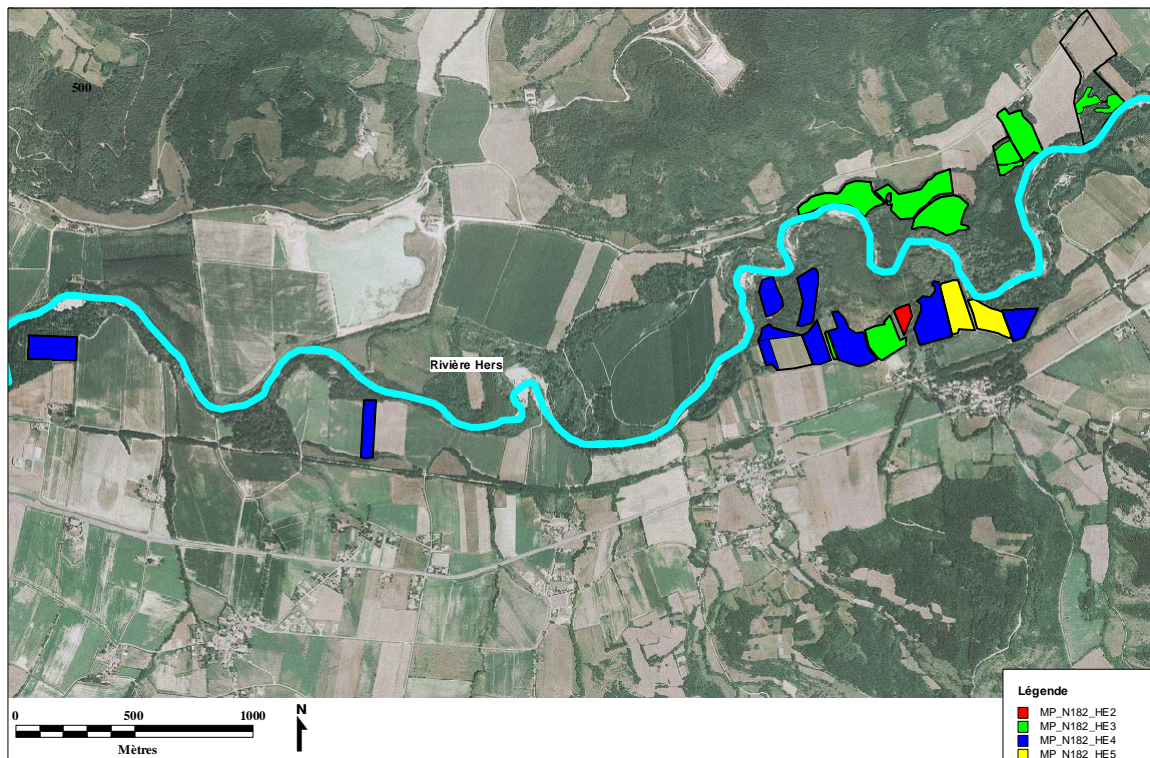


Illustration 42. Représentation des parcelles ou éléments de parcelles contractualisés en 2011

En 2011, la mesure ‘Réduction des herbicides’ n’a pas été mise en œuvre et 2 agriculteurs n’ont pas pu engager certaines parcelles, non incluses dans le périmètre PAE.

Liste des MAEt qui seront proposées aux agriculteurs sur le territoire ‘Rivière Hers’

- **Gestion extensive des couverts en herbe**
 - **MP_N182_HE1** : SOCLEH01+HERBE02+ HERBE06
 - **MP_N182_HE2** : SOCLEH01+HERBE03+ HERBE06
- **Création de couverts en herbe en gestion extensive**
 - **MP_N182_HE3** : COUVER06+SOCLEH01+HERBE02+ HERBE06
 - **MP_N182_HE4** : COUVER06+SOCLEH01+HERBE03+ HERBE06
- **Création de couverts en herbe d’intérêt floristique ou faunistique**
 - **MP_N182_HE5** : COUVER07

En avril/mai 2012, la chambre d’agriculture de l’Ariège avait contacté un certain nombre d’agriculteurs et certains d’entre eux étaient volontaires pour contractualiser sur le territoire du PAE de l’Hers vif. La cellule animation avait également travaillé à l’actualisation des notices (notice d’information du territoire et des 5 notices spécifiques par mesure).

Malheureusement, la notification du marché public concernant l’animation Natura 2000 sur ce site est arrivée après le 15 mai, date limite de dépôt des dossiers MAEt en DDT ; ce qui ne nous a pas permis de concrétiser la signature de nouveaux contrats pour 2012.

Fin 2012, la cellule animation a travaillé en partenariat avec la Chambre d’agriculture de l’Ariège pour l’actualisation du PAE pour l’année 2013. Cette actualisation est jointe en annexe XXV. Les projets de nouveaux contrats pour l’année 2013, sont détaillés dans le tableau 4.

Tableau 4. Actualisation pour 2013 du PAE ‘rivière Hers’

MAEt		Montant de l’aide	2013		
Nom de la MAEt	Engagements unitaires		Ha	€(2013)	€sur 5 ans
Gestion extensive des couverts en herbe	MP_N182_HE1	286 €/ha/an	5	1 430 €	7 150 €
	MP_N182_HE2	293 €/ha/an	5	1 465 €	7 325 €
Création de couverts en herbe en gestion extensive	MP_N182_HE3	444 €/ha/an	15	6 660 €	33 300 €
	MP_N182_HE4	451 €/ha/an	15	6 765 €	33 825 €
Création de couverts en herbe d’intérêt floristique ou faunistique	MP_N182_HE5	548 €/ha/an	10	5 480 €	27 400 €
TOTAL			50	21 800 €	109 000 €
<i>Nombre de contrats prévus</i>			<i>7</i>		

Dans le courant du mois de décembre 2012, Jérôme PEREIRA, de la Chambre d’Agriculture de l’Ariège est allé rencontrer les contractants qui s’étaient engagés en 2011.

En avril/mai 2013, un agriculteur a contractualisé pour la création de couverts en herbe d’intérêt floristique ou faunistique pour une surface d’environ **1.5 Ha**. Ce contrat court en 2013 et 2014, en raison de la fin de programmation des fonds FEADER.

Courant novembre 2013, 3 agriculteurs contractants ont accepté une entrevue pour faire un bilan des 3 années de contractualisation : Mme RAYMOND, Mr FALCOU et Mr GELADE. Une visite de terrain a permis d'aller voir quelques parcelles engagées par Mme RAYMOND et Mr GELADE (Illustration 43).



Illustration 43. Champs bénéficiant de contractualisation sur l'Hers (MIGADO ©)

Les comptes rendus des entrevues sont joints en annexes XXVI, XXVII et XXVIII.

2.3 Travaux en rivière et en berge (action 16)

Il a été proposé aux techniciens des 3 syndicats présents sur le linéaire de l'Hers (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Hers et Affluents –SMAHA-, Syndicat Mixte des 4 rivières -SMD4R- et Syndicat Intercommunal du Douctouyre –SIAD-), une rencontre multipartenaire pour faire un bilan des travaux réalisés, des pratiques et des travaux prévus dans l'année en cours. Aucun des 3 syndicats n'a souhaité réaliser cette rencontre en 2013.

Toutefois, Mr ALM, Président de l'AAPMMA d'Auterive a sollicité la cellule animation 'rivière Hers' pour un problème d'embâcle au niveau du pont de Cintegabelle, juste en amont de la confluence entre l'Hers vif et l'Ariège (Illustration 44). Une visite a été organisée sur place le 18 novembre 2013 en présence de l'AAPPMA d'Auterive et des représentants du secteur routier du Conseil Général de Haute-Garonne basé à Auterive.

L'embâcle positionné au niveau du pont est de la responsabilité du Conseil Général. Or, il est enlevé périodiquement mais revient régulièrement car un dépôt de sédiments fins se produit au niveau de la pile de pont qui induit la formation de l'embâcle. Ce premier contact a permis de rencontrer les acteurs locaux ; il sera nécessaire de provoquer une réunion en 2014 pour trouver des solutions de gestion à moyen terme.



Illustration 44. Embâcle au pont de Cintegabelle sur l'Hers (MIGADO ©)

2.4 Hydrologie de l'Hers (action 16) - Gestion du transport solide (action 17)- Espace de mobilité de l'Hers (action 18)

Ces 3 groupes de travail ont été constitués durant l'animation 2010. Il était prévu d'organiser la première réunion dans chacun des groupes de travail lors de l'animation 2011 :

- pour le groupe '*Hydrologie de l'Hers*', la première réunion devait traiter de la retenue de Montbel (alimentation de la retenue, les débits de l'Hers, variation de la ligne d'eau en aval),
- pour le groupe '*Gestion du transport solide*', la réunion prévue en 2011, devait traiter de la gestion des atterrissements,
- pour le groupe '*Espace de mobilité de l'Hers*', la première réunion devait traiter de la définition des enjeux, des objectifs et du public visé.

Le Service de la Police des Eaux et des Milieux Aquatiques de la DDT de l'Ariège a organisé, en 2011, des réunions thématiques dans le cadre de travaux pour l'atteinte du bon état des masses d'eau (Directive Cadre sur l'Eau—DCE).

En octobre 2011, le SPEMA 09 a organisé une réunion sur l'Hers et le Touyre, à laquelle la cellule animation 'rivière Hers' a été conviée. L'objectif de cette réunion était de valider avec l'ensemble des partenaires présents les principales pressions exercées sur les masses d'eau en mauvais état du département de l'Ariège, de cibler les points noirs prioritaires et de préciser les actions en cours et les actions prioritaires à mettre en œuvre rapidement pour atteindre le bon état des masses d'eau. L'action retenue pour le volet hydromorphologie est l'appui au syndicat pour la mise en place des actions issues de leur étude hydromorphologique et la répartition entre acteurs (SMAHA, Natura 2000). Afin de préciser la répartition des tâches entre le SMAHA et l'équipe Animation Natura 2000 'rivière Hers', une nouvelle réunion a été organisée par le SPEMA 09, en décembre 2011. Les différentes actions listées dans l'étude d'hydromorphologie du SMAHA ont été passées en revue et une répartition concrète des tâches a été proposée.

Pour faire suite à ces réunions, lors de l'animation Natura 2000 en 2012, la cellule animation 'rivière Hers' a rencontré Jean-Christophe CID du SMAHA pour faire un point par rapport à la répartition des tâches entre la cellule Natura et le SMAHA sur la thématique de l'hydromorphologie.

L'acquisition foncière qui pouvait être une des solutions de gestion s'avère très compliquée en raison des prix pratiqués : 4 000 €/ Ha en zone cultivée et 1 500 €/ Ha au niveau des breilhs. Les 20 % d'autofinancement du Syndicat représentent une somme trop importante au vu des ressources du syndicat. Des contacts entre le syndicat et la SAFER ou le Conservatoire des Espaces Naturels n'ont pas permis d'aboutir à la concrétisation d'acquisitions.

A l'heure actuelle, au niveau des breilhs, la mesure de gestion privilégiée est la non-intervention. La problématique des coûts fait que la mise en place des actions reste difficile.

Une réflexion pourra être partagée sur la mise en place d'une action de restauration d'un bras mort via un contrat Natura 2000 non agricole, non forestier : A32315P : restauration et aménagement des annexes hydrauliques.

L'année 2013, n'a pas permis d'avancer de manière plus concrète sur ces thématiques.

2.5 Sentier écotouristique (action 43)

Un projet d'aménagement des berges de l'Hers à Mirepoix est en cours d'élaboration. Une réunion publique avait eu lieu le 04/10/2010 sur "l'aménagement, la valorisation et l'intégration à la ville des berges de la rivière Hers" à laquelle un représentant de l'ANA avait

assisté. Promis lors du dernier programme électoral, ce projet avait pour but d'aménager cette zone et de la valoriser.

Ce projet en plusieurs tranches, piloté par un bureau d'études, avait pour objectifs de :

- mettre 2 zones en Réserves Naturelles Régionales (plaine St Marsal, Condomine),
- concevoir un centre d'interprétation (moulin), un circuit de découverte du patrimoine et un parcours de pêche,
- lier le centre-ville et les zones naturelles,
- créer des jardins collectifs d'insertion, agrandir les jardins familiaux, voire installer un agriculteur maraîcher,

La commune a prévu de réaliser l'acquisition foncière nécessaire pour la concrétisation de ce projet. Le coût total est de 5 Millions d'euros et les partenaires financiers pressentis sont l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, l'Europe, l'Etat, la Région Midi-Pyrénées...

La première tranche d'acquisition comprend 28 ha (dont 26 privés). Elle est prévue en rive gauche et concerne des maraîchages, prés, vergers. Le coût majoritaire, après l'acquisition, est constitué par l'achat des arbres.

En 2012, la cellule animation 'rivière Hers' a pris contact avec la Mairie de Mirepoix. Suite à cet entretien, Mr ESTEBE de la Mairie de Mirepoix a contacté à deux reprises Anne SOULARD pour établir une collaboration entre la Mairie et la cellule animation pour la conception d'un panneau d'information sur le patrimoine naturel de la rivière Hers.

Le projet, initié en 2010, n'a pas été mené tel quel, en raison de son coût, mais il a été remplacé par un projet plus modeste d'équipement d'un sentier existant en bordure de l'Hers, afin de relier la ville et la rivière. Ce projet est porté par la commune et la communauté de communes. Il s'agit d'équiper un sentier de 2 à 3 km qui part du fond de la ville et qui remonte au bord de la rivière jusqu'au pont (monument classé). Depuis juillet 2012, en amont du pont, la boucle existante permet de rejoindre l'aire d'accueil de pique-nique. Au départ, il a été envisagé la mise en place d'un panneau temporaire, sur la faune et la flore de 1 mètre par 1 mètre. La Mairie de Mirepoix a ensuite proposé de réaliser un panneau plus durable en lave émaillée.

La version définitive du panneau a été finalisée dans le courant du mois de décembre 2013 (Illustration 45).



Illustration 45. Maquette du panneau de la communauté de communes de Mirepoix

Une table panoramique sur la faune sera élaborée en 2014, afin de mettre en valeur le patrimoine naturel de la zone et son classement en zone Natura 2000.

2.6 Groupe de travail sur la Communication (action 46)

La constitution de ce groupe a été effectuée durant l'animation 2010.

Durant l'animation 2011, une réunion s'est tenue sur l'organisation du groupe. Pour ce faire, les fiches actions sur la thématique de l'information/la sensibilisation (au nombre de 22) ont été passées en revue et ont été discutées pour dégager des orientations de travail pour 2012 et les années à venir.

En 2013, il n'y a pas eu de réunion spécifique pour ce groupe de travail.

La DDT de l'Aude a organisé une réunion départementale des opérateurs et animateurs des sites Natura 2000 de l'Aude le 10 septembre 2013. La cellule Animation ne pouvant se rendre à Leucate, une présentation PowerPoint a été envoyée à la DDT en s'excusant de ne pouvoir participer à la réunion. La présentation est jointe en annexe XXIX.

REALISATIONS CONCERNANT L'ANIMATION 'RIVIERE SALAT' 2013

1 Généralités

1.1 Présentation du site

Le site d'étude de la 'Rivière Salat' s'étend sur 60 km, de la confluence avec la Garonne en aval, sur la commune de Roquefort-sur-Garonne (31), jusqu'à la confluence avec le ruisseau Hoque du Champ, au lieu-dit la Mourère, sur la commune de Couflens (09), en amont. 2 départements sont concernés : la Haute-Garonne et l'Ariège, ainsi que 28 communes (Illustration 46).

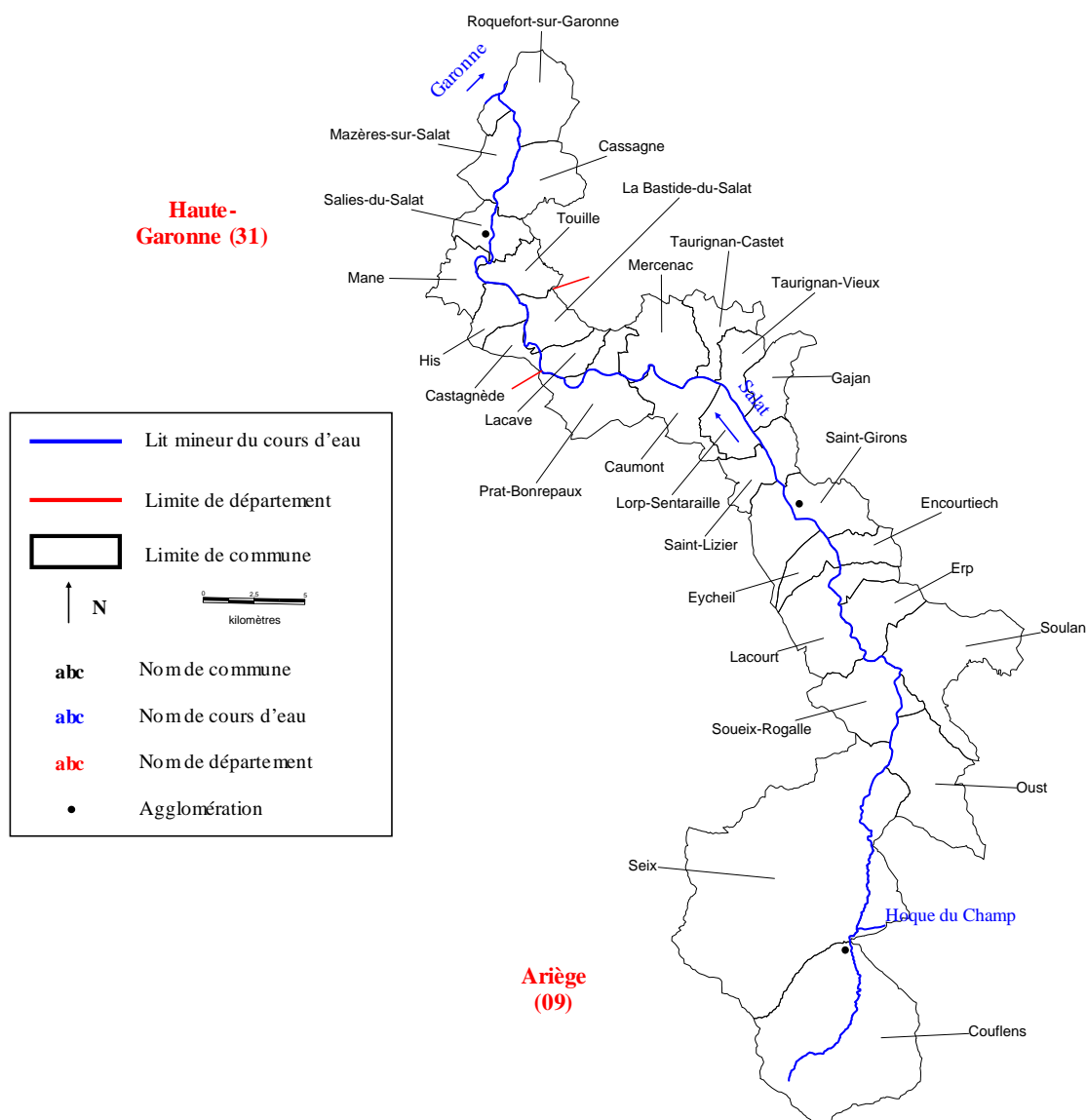


Illustration 46. Représentation du site 'rivière Salat' (MIGADO ©)

1.2 Animation proposée sur le Salat

Il avait été proposé, par l'équipe Animation, de travailler préférentiellement sur les actions suivantes :

- Entretien et restauration des éléments fixes*** (action 1). Des contacts avec les Syndicats de rivière présents sur le linéaire permettront d'identifier les secteurs fortement dégradés, sur lesquels il serait nécessaire de procéder à la restauration de la ripisylve par replantation ou bouturage.
- Gestion du transport solide*** (action 14). Suite à la mise en place d'un groupe technique sur la gestion du transport solide et la gestion des atterrissements sur le Salat, initiée fin 2010, une réunion, a été organisée en 2011. Elle a mis en évidence quelques problématiques qui serviront de thèmes de réflexion pour 2013 comme la gestion des déchets ou les espèces végétales invasives.
- Gestion des déchets flottants** (action 15). Cette problématique, abordée lors de la réunion sur la Gestion du transport solide en 2011, pourra être traitée en 2013. Il s'agira de voir avec le SICTOM du Couserans (pour le département de l'Ariège) et le SIVOM de la région de Salies-du-Salat (pour le département de la Haute-Garonne) si une convention ne pourrait pas être signée pour le traitement des déchets flottants. Il faudrait déterminer quelle(s) usine(s) il serait judicieux d'équiper pour la récupération de ces flottants (et leur stockage) et de contractualiser avec ces producteurs pour leur permettre d'acquérir l'équipement nécessaire à la collecte (et au stockage) ou sur quelles zones d'accumulations « naturelles » la récupération pourrait se faire facilement. Le traitement de ces déchets est pris en compte dans le cadre du Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés de la Haute-Garonne. Il serait nécessaire de retravailler ces points.
- Travaux en rivière et en berges*** (action 16). Pour les 2 syndicats présents sur le linéaire du Salat, il a été proposé une rencontre avec des représentants des administrations (DDT, SPEMA et ONEMA), les naturalistes et l'animateur Natura 2000 pour faire un bilan des travaux réalisés, des pratiques et des travaux prévus dans l'année en cours. Durant l'année 2011, aucun des 2 syndicats n'avait de travaux prévus, donc aucune rencontre n'a été programmée. Toutefois, un retour d'expérience des travaux réalisés par le SYCOSERP devra être réalisé car des réactions de la part de naturalistes et de riverains sont remontées concernant l'importance des travaux et l'impression de dégradation du milieu.
- Groupe de réflexion sur le Lez*** (action 19). Le groupe technique sur les problématiques engendrées par le Lez (les transparences, les vidanges décennales et les éclusées générées à partir du barrage de Castillon), constitué en 2010, s'est réuni 2 fois en 2011. Il est prévu de continuer ces réunions en 2013 sur la thématique des éclusées et sur le bilan de l'auscultation aquatique qui a été réalisée en 2012 sur le barrage de Castillon.
- Sentiers écotouristiques ** (action 32). Le comité départemental du Tourisme d'Ariège ainsi que la commune de Saint-Girons ont le projet d'aménager un sentier le long du Salat dans la commune de Saint-Girons. Des éléments ont été fournis en 2012 pour la création d'un panneau estampillé « Natura 2000 » sur les berges du Salat à St Girons. Il s'agira de finaliser ce projet en 2013.

- Impact de la route longeant le Salat entre Lacourt et Kercabanac* (action 55). Un groupe de travail sera constitué pour réfléchir aux attentes d'une telle étude et pour travailler sur le cahier des charges correspondant.

Concernant les actions de sensibilisation, elles pourront être initiées sur le site en fonction des opportunités rencontrées en 2013.

2 Réalisation : la mise en œuvre des actions du DOCOB

2.1 Entretien et restauration des éléments fixes (action 1)

Comme pour l'Hers, l'expérience sur l'Ariège a montré qu'il était compliqué de monter un contrat forestier d'entretien ou de restauration de la ripisylve avec un syndicat de rivière. En effet, la condition nécessaire pour que leur signature soit légitime est que leur Déclaration d'Intérêt Général (DIG) soit valable pendant toute la durée de validité du contrat, soit 5 années. Sur l'Ariège, il s'est avéré qu'aucun des syndicats ne remplissait cette condition, ce qui suppose que les contrats devront être signés par les propriétaires des parcelles concernées. Il restera en revanche à identifier la participation des syndicats à ces projets, qui pourrait être une assistance à maîtrise d'ouvrage pour permettre le suivi des travaux sur site.

Sur l'Ariège, les contrats forestiers qui ont été signés sont localisés en dehors du périmètre d'action des syndicats de rivières, dans le Domaine Public Fluvial (DPF).

En 2012, la cellule animation 'rivière Salat' a pris contact avec le SYCOSERP (Syndicat Couserans Service Public) à propos du Cap de la Lane. Lors de l'élaboration du DOCOB, une coupe à blanc avait été réalisée par le propriétaire sur cette zone. Une fiche action avait alors été élaborée pour suivre l'évolution de cette zone, en particulier par rapport aux espèces végétales invasives. En 2011, Gilles DOMENC, technicien rivière au SYCOSERP avait expliqué qu'il y avait eu une bonne régénération de la zone qui avait empêché la reprise des espèces végétales invasives de manière exponentielle. La cellule animation a donc envisagé la mise en place d'un contrat de restauration de la ripisylve dans cette zone. En reprenant contact avec Gilles DOMENC, il a confirmé que tous les arbres coupés avaient rejeté et que les espèces végétales invasives n'avaient pas plus proliféré dans la zone que celles qui étaient présentes avant l'intervention. Le SYCOSERP n'effectue pas d'entretien dans cette zone.

La régénération naturelle fonctionnant parfaitement pour l'instant dans cette zone, nous n'avons pas jugé nécessaire de travailler pour sa restauration. La zone est suivie régulièrement par le SYCOSERP et des mesures pourront être prises en fonction de l'évolution des peuplements.

En 2013, malgré une sollicitation des syndicats de rivières sur cette thématique, nous n'avons pas eu de retour sur des zones nécessitant une intervention de type 'restauration'.

2.2 Gestion du transport solide (action 14)

La constitution de ce groupe technique a eu lieu en 2010. La première réunion s'est tenue en 2011 au siège du SYCOSERP – le Syndicat Couserans Service Public, en décembre 2011. La thématique de la réunion était la gestion des atterrissements par les syndicats de rivière. Les pratiques des techniciens (SYCOSERP, Communauté de communes du Canton d'Oust, Communauté de Communes du Canton de Massat) ont été exposées et 3 problématiques sont ressorties : l'accumulation de matériaux grossiers dans certains méandres (en particulier suite à la dernière crue de novembre 2011), la non-gestion des déchets flottants et les espèces végétales exotiques envahissantes.

Nous avons proposé, en 2012, la mise en place d'une formation sur les espèces végétales invasives sur les cours de l'Ariège, de l'Hers et du Salat, mais elle n'a pas pu se tenir sur les 3

cours d'eau et nous avons choisi, pour une première année de réalisation, la mise en place de cette formation sur le cours de l'Ariège.

En 2013, une formation sur les espèces végétales invasives a été proposée à l'attention des services techniques municipaux des communes, des communautés de communes et des syndicats de rivière du Salat.

De plus, les syndicats de rivière ont lancé, en 2013, une étude hydromorphologique sur le bassin du Salat.

2.3 Gestion des déchets flottants (action 15)

Cette problématique a été abordée lors de la réunion sur la Gestion du transport solide de décembre 2011. Dans la fiche action correspondante, il est proposé de voir avec le SICTOM du Couserans (pour le département de l'Ariège) et le SIVOM de la région de Salies-du-Salat (pour le département de la Haute-Garonne) si une convention ne pourrait pas être signée pour le traitement des déchets flottants. Il faudrait déterminer quelle(s) usine(s) il serait judicieux d'équiper pour la récupération de ces flottants (et leur stockage) et de contractualiser avec ces producteurs pour leur permettre d'acquérir l'équipement nécessaire à la collecte (et au stockage) ou sur quelles zones d'accumulations « naturelles » la récupération pourrait se faire facilement. Le traitement de ces déchets est pris en compte dans le cadre du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés de la Haute-Garonne.

Des informations ont été collectées par la cellule animation pour permettre de proposer des pistes de réflexion aux membres de ce groupe de travail. Cette thématique est très présente et problématique sur le bassin du Salat.

2.4 Travaux en rivière et en berges (action 16)

Cette mesure concerne la programmation des travaux des syndicats et leur adéquation avec les mesures de gestion et de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces du DOCOB 'rivière Salat'.

En 2013, la cellule animation a proposé aux 2 syndicats (SYCOSERP et communauté de communes du Canton d'Oust), gestionnaires des berges du Salat, l'organisation de cette rencontre. Aucun des 2 syndicats n'a donné suite.

2.5 Groupe de réflexions sur le Lez (action 19)

Ce groupe de réflexion a été constitué en 2010 et doit se réunir une fois par an.

La première réunion s'est tenue en juillet 2011 ; elle a permis de faire un bilan de l'impact potentiel du Lez sur le Salat (via le barrage de Castillon) et de déterminer les orientations du groupe de travail.

La seconde réunion s'est tenue en janvier 2012, elle avait pour objectif de traiter de la thématique des transparences. Ces opérations ont pour objectifs théoriques – avec une fréquence annuelle – de : 1) rétablir le transport solide dans le cours d'eau à l'aval de l'ouvrage, 2) diminuer le risque de pollution lors des vidanges [visites réglementaires d'inspection des ouvrages], 3) éviter le comblement des retenues et le colmatage des vannes. Or, sur certains types de retenues et selon leur localisation, ces opérations peuvent s'avérer pénalisantes pour le milieu naturel ; c'est ce qui s'est passé sur Castillon en 2002 (dernière année de mise en œuvre des transparences et année de la dernière vidange décennale). C'est pourquoi cette thématique intéresse particulièrement les acteurs de ce site.

Les éclusées, générées sur le Lez et qui se répercutent sur le Salat, correspondent à un enjeu important sur le site, c'est pourquoi il a été décidé la mise en œuvre d'une enquête de terrain

sur l'observation de ces phénomènes sur ces 2 cours d'eau. Une enquête de terrain sur l'observation de phénomènes d'éclusées et de leurs conséquences sur le milieu naturel a été lancée. Nous avons des retours réguliers d'observation du phénomène d'éclusées sur le Lez. Après plusieurs contacts avec la société Hydrowatt, par rapport à la tenue de l'auscultation subaquatique de sécurité, l'opération devait être calée fin 2012, début 2013, dès lors que les conditions météorologiques favorables seraient réunies. Cette auscultation permet l'observation des parties immergées du barrage et consiste à visualiser la partie inférieure de l'ouvrage et les équipements. Ce contrôle est effectué tous les 10 ans pour des raisons de sécurité.

En 2013, et en particulier durant la période estivale, de nombreuses éclusées ont été signalées, en particulier par des pêcheurs, certaines pouvant se révéler même dangereuses pour les pratiquants par leurs amplitudes. Des tensions fortes existant sur le secteur suite à la saison estivale, la cellule animation a préféré décaler la réunion de restitution de l'auscultation subaquatique du barrage de Castillon en 2014.

2.6 Sentier écotouristique (action 32)

Le syndicat d'initiative de Saint-Girons a travaillé en partenariat avec des acteurs locaux pour la mise en place d'un sentier panneauté en bordure du Salat. Ce projet s'est mis en place courant 2009 et, l'animation du site 'rivière Salat' n'ayant débuté qu'en septembre 2010, le volet Natura 2000 n'avait pas été forcément inclus dans le projet. En 2012, la cellule animation a repris contact avec la communauté de communes Val'Couserans. La communauté de communes souhaitait proposer une information sur le Salat aux promeneurs au cœur de l'agglomération de Saint-Girons. Le sentier, spécialement adapté aux personnes à mobilité réduite, permet de faire découvrir le passé industriel du Couserans au fil du temps et de l'histoire ainsi que le patrimoine lié à la rivière. La cellule animation a conçu une maquette de panneau sur le patrimoine naturel avec un aperçu de la richesse environnementale de la rivière et ses abords qui a permis le classement en site Natura 2000, avec la présence d'espèces animales dont le desman des Pyrénées ou la loutre d'Europe et des habitats naturels comme la forêt galerie de saules blancs.

En 2013, un contact repris avec la communauté de communes Val'Couserans nous a indiqué que pour l'instant, les éléments fournis, n'avaient pas encore été exploités.

2.7 Impact de la route longeant le Salat entre Lacourt et Kercabanac (action 55)

Cette thématique n'a pas été abordée par la cellule animation durant l'année 2013 ; en effet, vu les restrictions budgétaires de ces dernières années, il ne semblait pas opportun de réunir un groupe de travail, sachant qu'il serait difficile, voire impossible de mettre en œuvre la réalisation d'une étude par la suite avec des fonds Natura 2000.

ELEMENTS COMMUNS AUX ENTITES 'RIVIERES ARIEGE, HERS ET SALAT'

1 Généralités

Il était prévu, selon les opportunités de travailler sur les actions suivantes :

- Sensibilisation des préleveurs d'eau* (action 38). Il s'agirait de prendre contact avec les chambres d'agriculture pour sensibiliser les agriculteurs irrigants sur la présence d'un site Natura 2000 et sur sa richesse environnementale. 2013 permettra de s'informer sur les modalités à mettre en place pour publier dans les bulletins municipaux un article sur le site Natura 2000 et sur les économies d'eau réalisables.
- Eviter le passage des loutres sur les ouvrages de franchissement*. En 2011, une étude de suivi de la dynamique des populations de loutre a été menée sur le linéaire de l'Ariège, de l'Hers vif et du Salat. Dans certaines zones la dynamique de reconquête de l'espèce est importante, il avait été proposé dans les 3 DOCOBs de faire un inventaire des ouvrages de franchissement et leur capacité à permettre un transit sans risque des loutres mais également sur l'élaboration d'une fiche technique de préconisations pour la prise en compte de cette problématique dans la construction de nouveaux ouvrages. Cette action pourra éventuellement se mettre en place en 2014.
- Information aux élus***. Il est proposé la mise en place d'une formation à destination des élus pour qu'ils soient capables de parler de la richesse environnementale des sites Natura 2000 'cours d'eau', du fonctionnement de ces sites, de mieux connaître pour s'en approprier, de faire émerger des actions de préservation ou de restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

2 Réalisations durant l'animation 2013

2.1 Chartes Natura 2000

Le grand COPIL du site Natura 2000 FR7301822 ne s'est pas tenu en 2013. En effet, l'entité 'Garonne aval' (la Garonne de Carbonne à Lamagistère) n'a pas approuvé son DOCOB en comité de pilotage local.

A partir de 2011, nous avons pu mettre en place des contrats grâce à la note de service préfectorale du 17/02/2011 qui s'applique sur les entités 'Ariège', 'Hers', 'Salat' et 'Garonne amont' (annexe XXX). La signature de la Charte n'était pas prévue dans cette note de service.

2.2 Espèces végétales invasives – Formation Natura 2000

La cellule animation a proposé à l'ensemble des services techniques municipaux des Mairies, des Communautés de communes et des syndicats de rivière concernés sur la **rivière Salat**, une formation sur les espèces végétales invasives.

L'objectif de cette formation était de permettre aux participants d'être capables de reconnaître les principales espèces végétales invasives du bord des cours d'eau et d'adopter la meilleure stratégie pour éviter leur dissémination.

La formation s'est déroulée sous la forme d'une journée entière suivie d'une demi-journée (Illustration 47).



Illustration 47. Formation 'plantes invasives' sur le Salat (MIGADO ©)

Le 18 octobre 2013, la formation s'est déroulée sur la journée entière. La matinée a été consacrée à une présentation en salle ; au siège du SICTOM du Couserans à Palétès (Saint-Girons) avec l'intervention de Cécile BROUSSEAU, Chargée de missions au Pôle Etudes et Gestion Conservatoire à l'ANA. Cette présentation a permis d'exposer aux participants les différentes espèces concernées, leurs impacts sur les habitats d'intérêt communautaire, les principales méthodes de lutte ainsi qu'un volet sur la réglementation. Une discussion a été lancée par rapport aux espèces, les participants ont fait remonter les espèces qu'ils connaissaient et les localisations des colonisations observées.

L'après-midi a été consacrée à une visite de terrain sur la reconnaissance des espèces végétales invasives décrites le matin en salle, animée par Cécile BROUSSEAU, avec la distribution du mini-guide de reconnaissance des plantes envahissantes situées sur les bordures des cours d'eau. La visite s'est déroulée au Cap de la Lane le long du Salat.

Les photos réalisées sur place ont été mises en ligne et le lien a été diffusé aux participants.

<https://picasaweb.google.com/101026709651037703936/FormationPlantesInvasives?authuser=0&authkey=Gv1sRgCK-usMCurODCPQ&feat=directlink>

Durant la matinée du 27 novembre 2013, Jocelyne CAMBECEDES, Coordinatrice du Pôle Conservation au Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNP-MP), est venue détailler l'élaboration du plan d'actions réalisé par le CBNP-MP sur les invasives et sa mise en œuvre (avec la reprise de l'animation début 2014). Une discussion avec les participants a permis d'aborder les problématiques rencontrées par chacun et des pistes de réflexions (sensibilisation et implication des élus dans les collectivités, sensibilisation des déchetteries, des pépiniéristes/jardineries, des particuliers via le bouche à oreille). Le bilan de la formation est joint en annexe XXXI.

2.3 Eviter le passage des loutres sur les ouvrages de franchissement

Suite à une étude de suivi de la dynamique des populations de loutre, menée en 2011, sur les linéaires de l'Ariège, de l'Hers vif et du Salat, il était proposé la réalisation d'une étude de diagnostic de la franchissabilité des ouvrages présents sur ces linéaires pour éviter les collisions entre les loutres et les véhicules.

Dans certaines zones, la dynamique de reconquête de l'espèce est importante, il avait été proposé dans les 3 DOCOBs de faire un inventaire des ouvrages de franchissement et leur capacité à permettre un transit sans risque des loutres mais également sur l'élaboration d'une fiche technique de préconisations pour la prise en compte de cette problématique dans la construction de nouveaux ouvrages. Le budget de cette action a été proposé en août 2011 mais n'a pas été retenu, à cause des restrictions budgétaires en vigueur.

Cette thématique a été abordée lors de la réunion sur le franchissement du barrage de Labarre sur l'Ariège du 19 décembre 2012, suite à la collision d'une loutre et d'un véhicule (Animation Ariège – 2.5). **En 2013**, il n'a pas été possible de donner suite sur l'expertise du site.

2.4 Formation des élus aux enjeux des sites cours d'eau Natura 2000

La formation s'est déroulée sous la forme d'une journée entière suivie d'une demi-journée, destinée aux élus des sites 'Ariège, Hers vif et Salat' (Illustration 48).



Illustration 48. Formation élus (MIGADO ©)

Le 3 décembre 2013, la journée s'est déroulée en salle, au siège de la Fédération de Pêche de l'Ariège à Verniolle (09) avec les interventions de :

- Jean-Jacques BERNE de la Direction Départementale des Territoires de l'Ariège, Service Environnement-Risques, Unité biodiversité-forêts
- Allan YOTTE, Chargé de missions à la Fédération de Pêche de l'Ariège,
- Vincent LACAZE, Chargé de missions Pôle Etudes et Gestion Conservatoire à l'ANA,
- Anne SOULARD, Chargée de missions à l'Association MIGrateurs GARonne DOrdogne (MI.GA.DO).

La matinée a permis d'aborder une présentation générale de Natura 2000 suivie d'un focus sur le site FR7301822 et la mise en œuvre de la démarche sur les rivières ariégeoises.

La richesse environnementale du site a été présentée aux participants surtout sous forme d'illustrations avec un zoom sur la loutre d'Europe et le saumon atlantique. Pour terminer la matinée, quelques menaces ont été abordés et les enjeux des sites Natura 2000 'cours d'eau ariégeois' ont été détaillés.

L'après-midi a été consacrée aux outils mobilisables sur un site Natura (contrats, charte), à la présentation d'une partie des actions menées dans le cadre de l'animation de ces sites et pour terminer la journée, l'évaluation des incidences a été exposée aux participants.

Durant la matinée du 4 décembre 2013, une visite du ramier de Clermont-le-Fort le long de l'Ariège a été organisée avec l'intervention de Bertrand MAZELIER du Sicoval, gestionnaire de ce ramier et signataire de 3 contrats forestiers Natura 2000 (lutte contre les espèces végétales invasives, mise en défens, et restauration de la ripisylve).

L'objectif de cette visite était de montrer aux participants une réalisation concrète de l'animation via les contrats forestiers Natura 2000 (panneau d'informations, mise en place de barrières, de gradines, de fascinages...). Le bilan de la formation est joint en annexe XXXII.

2.5 Formation à la taille des arbres en têtards

La formation s'est déroulée sous la forme d'une journée entière suivie d'une demi-journée, destinée aux personnels techniques des communautés de communes, des syndicats de rivières des 3 cours d'eau et des agriculteurs localisés dans le lit majeur de l'Hers entre Saint-Amadou et Moulin-Neuf.

Le 17 décembre 2013, la formation s'est déroulée sur la journée complète. La matinée s'est déroulée en salle au siège de la Fédération de Pêche de l'Ariège à Verniolle avec l'intervention de Cécile BROUSSEAU, Chargée de missions Pôle Etudes et Gestion

Conservatoire à l'ANA, qui a abordé la biodiversité liée à la taille et à l'entretien des arbres têtards appelés également 'trognes', avec la présence entre autres d'insectes xylophages ou de chiroptères.

Alain PONTOPPIDAN, formateur à l'Association Arbres et Paysages d'Autan (APA 31), a exposé les principes mêmes de la pousse et de la taille des arbres pour que les participants comprennent le processus de formation de ces arbres têtards et de l'entretien qui doit être pratiqué régulièrement (Illustration 49).



Illustration 49. Formation en salle sur les arbres têtards (MIGADO ©)

L'après-midi, une mise en pratique a été organisée sur le territoire du SYRRPA à Pamiers au bord de l'Ariège ; d'abord sur la rive droite de l'Ariège, avec l'observation de saules non traités depuis quelques années, puis en rive gauche, sur des saules traités régulièrement sur lesquels les participants ont pu s'exercer, grâce aux conseils de Mr PONTOPPIDAN (Illustration 50).



Illustration 50. Mise en pratique de taille des arbres têtards (MIGADO ©)

La matinée du 18 décembre 2013, s'est déroulée sur le terrain, sur la commune de Montgailhard, encadrée par Alain PONTOPPIDAN et Cécile BROUSSEAU. L'objectif était d'observer des zones déjà traitées à différents stades d'évolution, les participants ont donc pu observer (Illustration 51) :

- un alignement de têtards de saules très anciens, non entretenus depuis plusieurs années,
- deux saules traités régulièrement par leur propriétaire pour récupérer du bois servant à la confection de manches d'outils,
- des osiers régulièrement entretenus pour la réalisation d'objets de vannerie.

L'objectif était de permettre aux participants d'observer ces évolutions et les niches écologiques créées, de proposer des traitements adaptés aux différentes situations, en particulier sur des vieux arbres non entretenus, de voir les traitements réalisés ou les effets de l'abandon et d'en tirer les enseignements.



Illustration 51. Observation de différents types d'arbres têtards (MIGADO ©)

Les photos réalisées sur place ont été mises en ligne et le lien a été diffusé aux participants.
https://picasaweb.google.com/101026709651037703936/FormationArbresTetards?authuser=0&authkey=Gv1sRgCP_S9v79xfKhcw&feat=directlink

L'association APA 31 a fait paraître un article sur cette formation et plus généralement sur les trognes dans 'la feuille d'Autan' n°38 de janvier 2013 (annexe XXXIII).
 Le bilan de la formation est joint en annexe XXXIV.

2.6 Site internet Natura 2000

Un site internet dédié au site Natura 2000 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » <http://garonne-midi-pyrenees.n2000.fr> a été créé en 2011.

En 2013, l'actualisation a été faite en ajoutant régulièrement des points d'information :

- ✓ Janvier 2013 : Bilan de la formation Natura 2000 sur la loutre d'Europe et le vison d'Amérique,
- ✓ Début Février 2013 : Mise en ligne des bulletins infosites 'Ariège' et 'Hers et Salat' de l'année 2012,
- ✓ Fin Février 2013 : Publications relatives à l'animation 2012 (rapport d'animation et infosites),
- ✓ Septembre 2013 : Reprise de l'animation 2013 et contacts,
- ✓ 18 Novembre 2013 : Photos de la crue sur l'Ariège et l'Hers vif,
- ✓ Novembre 2013 : Bilan de la formation Natura 2000 sur les espèces végétales invasives sur le Salat,
- ✓ Décembre 2013 : Bilan de la formation Natura 2000 des élus et de la taille des arbres en têtards.

De plus, l'ATEN a fait migrer les sites internet de la pépinière durant le mois de novembre 2013 et il nous a été demandé de suivre et de vérifier l'exportation des données.

2.7 Bulletin infosite 'rivières Ariège, Hers et Salat'

Cette année, afin de réduire les coûts liés à l'impression et à l'envoi des bulletins infosites, il a été décidé qu'il y aurait un bulletin unique, diffusé uniquement par mail mais toujours téléchargeable sur le site internet www.garonne-midi-pyrenees.n2000.fr

Ce bulletin reprend le bilan des formations Natura 2000 et des réalisations faites en 2013 sur l'Ariège, l'Hers vif et le Salat. Une information est également proposée sur le site internet et sur les contacts à la Fédération de Pêche et à MIGADO en charge de l'animation Natura 2000. Un exemplaire est joint en annexe XXXV.

2.8 SUDOCO

Après avoir été formée à l'utilisation de l'outil SUDOCO en 2011, Anne SOULARD (association MIGADO) a mis à jour un certain nombre d'informations durant l'année 2013.

EVALUATION DES INCIDENCES

L'évaluation des incidences est un outil réglementaire qui permet, sur les sites Natura 2000, d'assurer l'équilibre entre la préservation de la biodiversité et les activités humaines.

Le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 résulte de la transposition de la Directive Européenne « Habitats, Faune, Flore » de 1992 et existe en droit français depuis 2001. Cette procédure a cependant fait l'objet d'une réforme suite à la condamnation de la France par la Cour de Justice Européenne pour transposition incorrecte de la Directive. La France, pour renforcer ce dispositif, a choisi de retenir l'option de listes « positives » d'activités pour définir le nouveau champ d'application de l'évaluation des incidences.

Tout document de planification, programme ou projet ainsi que les manifestations ou interventions sur les sites Natura 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 s'ils figurent sur une des 3 listes suivantes :

- ◆ **Une liste nationale**, qui concerne des activités déjà soumises à un régime d'autorisation, déclaration ou approbation administrative (Décret du 09/04/2010) ;
- ◆ **Une première liste départementale** complémentaire à la liste nationale. Pour le département de l'Ariège, l'arrêté préfectoral fixant cette liste a été signé le 28/02/2011 ; pour la Haute-Garonne, il date du 11/03/2011 ;
- ◆ **Une seconde liste départementale, dite régime propre Natura 2000**, concerne des activités qui ne relèvent pas d'un encadrement administratif. Le Décret publié le 18/08/2011 arrête une liste nationale de référence. Une liste régionale a été établie en Midi-Pyrénées qui sert de référence à l'établissement de chaque liste départementale. Pour le département de l'Ariège, l'arrêté préfectoral fixant cette liste a été signé le 04/05/2012 ; pour la Haute-Garonne, il date du 26/06/2012.

Voici un listing des sollicitations que la cellule animation a eues (Fédération de Pêche de l'Ariège et/ou MIGADO) sur le Salat (aucune sollicitation durant la période d'animation juin-décembre sur les entités rivières Ariège et Hers vif) :

Date	Organisme	Lieu ou zone concerné	Eléments fournis
Septembre 2013	Montauban Consultant	Travaux berge Salat + rénovation canal amenée usine Salies du Salat	Avis et complément sur Notice d'incidence préremplie par le demandeur

INFORMATION, COMMUNICATION

Bilan de l'ensemble des actions de communication et d'information

1 Création / mise à jour d'outils de communication, média

Site	Nature du média	Référencement
Ariège, Hers et Salat	Mise à jour régulière du site internet http://garonne-midi-pyrenees.n2000.fr Et suivi de la migration du site sur la nouvelle pépinière de l'ATEN	P.65
Ariège, Hers et Salat	Infosite n°1	P.66
Ariège, Hers et Salat	La feuille d'Autan n°38 – janvier 2014	P.65
Ariège	Trait d'Union n°13 – janvier 2014	P.25

2 Prise de contact avec des partenaires potentiels

Site	Contact	Nature
Ariège	Sicoval	Suivi technique et administratif contrats forestiers
Ariège	Fédération de Pêche 31 /AAPPMA Auterive	Suivi technique et administratif contrat forestier
Hers	SMAHA	Contact pour contrat sur ancienne peupleraie
Hers	Agriculteurs	Suivi contrats agricoles

3 Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire

Site	Date et type manifestation	Objet
Hers	10/09/2013 – DDT Aude	Réunion des opérateurs et animateurs de l'Aude
Hers	16/12/2013 – SMD4R	Comité technique Gestion Durable du Haut Hers
Ariège	Juin à décembre 2013 - réunions CCVA (Communauté de communes de la Vallée de l'Ariège)	Réunions dans la cadre d'une étude préalable à l'élaboration d'une DIG
Ariège	05/11/2013 et 16/12/2013 – SCOT Val d'Ariège	Groupe de travail Eau, environnement

4 Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site

Date	Objet de la réunion
23/05/2013	Réunion opérateur/animateurs Natura 2000 en Midi-Pyrénées – Cellule animation excusée (animation non débutée)
19/11/2013	Réunion opérateur/animateurs Natura 2000 en Midi-Pyrénées
Novembre 2013	Révision du plan régional de formation Natura 2000 par la DREAL – retour par mail de la cellule animation Natura 2000

BILAN DE L'ANIMATION

Sur les 3 entités 'rivières Ariège, Hers et Salat', les actions menées en 2013 sont en adéquation avec le programme fixé en début d'animation. Le suivi des 3 contrats forestiers avec le Sicoval a été très chronophage (nombreuses rencontres, contacts téléphoniques, échanges mails), ainsi que la mise en œuvre du contrat forestier sur Auterive, au Bois de Notre-Dame avec l'AAPPMA.

Sur le site Rivière Hers, le volet agricole a été mis en œuvre via la signature d'un contrat agricole et des rencontres ont été programmées en fin d'année avec les signataires de 2011.

Le fait que l'animation ne couvre qu'un semestre de l'année ne permet pas de planifier facilement les rencontres avec les acteurs locaux.

Le tableau 5 reprend le détail du temps passé sur l'animation des 3 sites ariégeois et l'illustration 52 permet de visualiser la répartition selon les grands axes de travail.

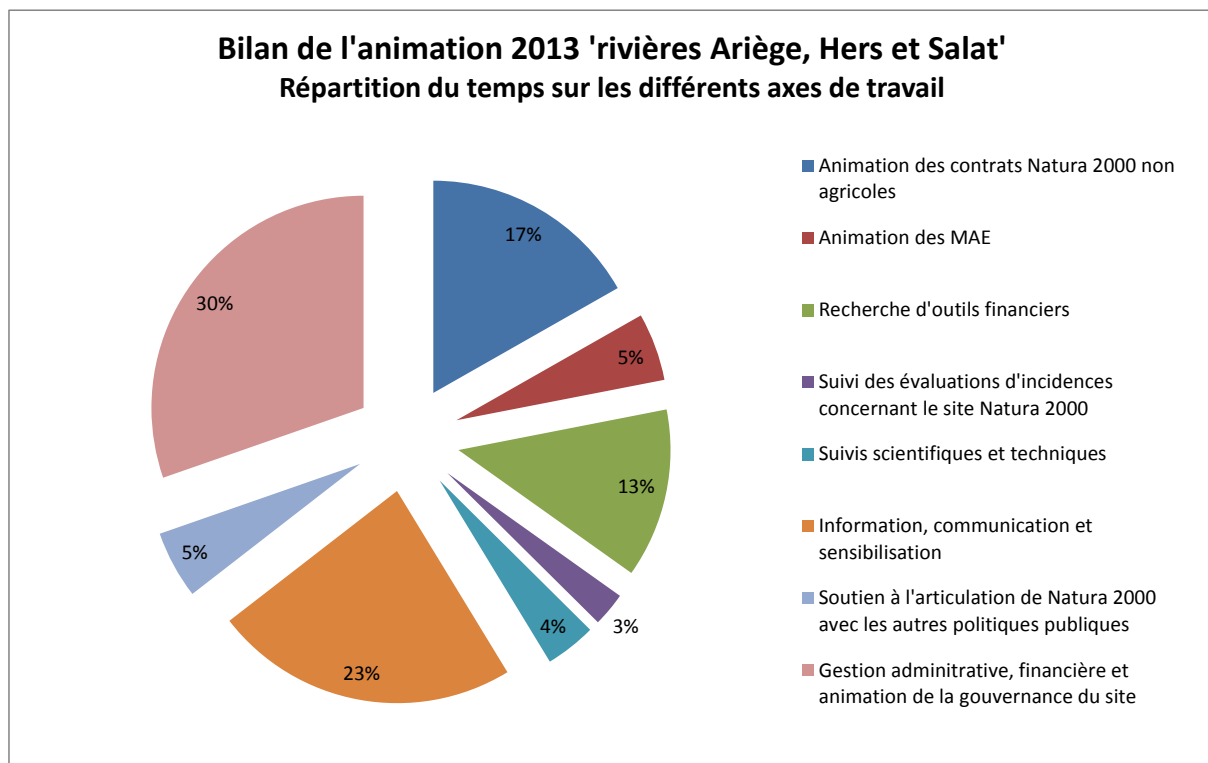


Illustration 52. Répartition du temps de l'animation 2012 sur les différents axes de travail.

Bilan cartographique de la contractualisation sur les 3 sites à la fin de l'année 2013

❖ Rivière Ariège

- Contrats du Sicoval

• Gestion des invasives

Ce contrat forestier correspond à la contention de certaines espèces végétales invasives (ailante, robinier, renouée) sur les ramiers de Lacroix-Falgarde (Illustration 53) et de Clermont-le-Fort (Illustration 54). Sont représentées sur les 2 illustrations ci-dessous les zones d'intervention, de suivi scientifique et d'implantation de panneaux d'informations.

Tableau 5. Répartition du temps durant l'animation 2013 sur les différents axes de travail

Axes de travail	Sous-axes de travail	Indicateurs de moyens			Financement utilisé (€/an)	Indicateurs de réalisation ou de résultat					
		Temps passé par l'animateur (j/an)				Intitulé indicateur	Réponse indicateur				
		Fédération Pêche 09	MIGADO	ANA							
Gestion des habitats et des espèces	Animation des contrats Natura 2000 non agricoles - non forestiers, forestiers et marins	2	10	1	Coût MIGADO : 3574,8 €. Coût FD09 : 487,2 €. Coût ANA : 530 €	Nombre de propriétaires/mandataires démarchés pour les contrats Natura 2000 (contact direct)	3 (AAPPMA Auterive, SMAHA, SYCOSERP)				
						Nombre de contrats montés	4				
						Nombre de contrats signés dans l'année	0				
	Animation des MAE	1	3		Coût MIGADO : 1072,44 €. Coût FD09 : 243,6 €	Nombre de propriétaires/exploitants démarchés pour les MAE (contact direct)	5				
						Nombre de diagnostics réalisés	0				
						Nombre de contrats déposés au 15 mai	1				
						Nombre d'exploitants nouveaux engagés dans l'année	1				
						Nombre d'exploitations engagées en cours	6				
						Surface d'exploitations nouvelles engagées dans l'année	1,5 Ha				
						Surface d'exploitation engagée en cours	32,54 Ha				
						Montant de rémunérations annuelles engagées dans l'année	822				
	Animation de la Charte Natura 2000	Pas mis en œuvre sur les entités Ariège, Hers et Salat car pas d'arrêté préfectoral d'approbation des DOCOBs				Nombre de propriétaires/mandataires démarchés pour la charte Natura 2000 (contact direct)					
						Nombre de chartes signées dans l'année					
						Surfaces totales engagées dans la charte dans l'année					
	Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers	5	5		Coût MIGADO : 1787,4 €. Coût FD09 : 1218 €	Montants financiers obtenus dans l'année	recherche des subventions pour la réalisation des supports de communication du sentier aquatique Bonnac-saverdun				
Animation foncière						Pas mis en œuvre en 2013			Nombre de propriétés regroupées / acquises		
Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences	Suivi des évaluations d'incidences concernant le site Natura 2000	1	1		Coût MIGADO : 357,48 €. Coût FD09 : 243,6 €	Nombre de projets sur lesquels l'animateur a apporté un conseil en amont	1				
						Nombre de projets sur lesquels l'animateur a fourni des données du DOCOB	1				
						Nombre de projets sur lesquels l'animateur a été sollicité par un service de l'Etat pour donner un avis technique					
						Nombre de projets sur lesquels l'animateur a alerté les services de l'Etat (rôle de veille)					
Amélioration des connaissances et suivi scientifique	Suivis scientifiques et techniques	1	1	1	Coût MIGADO : 357,48 €. Coût FD09 : 243,6 €. Coût ANA : 530 € Subvention ANA : 1500 € + 383 €	Rédaction de CCTP, de note technique					
						Nombre d'habitats d'IC concernés par des suivis	Suivi scientifique sur plantes invasives - contrat forestier du Sicoval et suivi scientifique au Bois de Notre-Dame à Auterive				
Information, communication et sensibilisation	Création/ mise à jour d'outils de communication, média	1	5	1	Coût MIGADO : 1787,4 €. Coût FD09 : 243,6 €. Coût ANA : 530€	Nombre de personnes touchées par une action de communication (ex nbre d'exemplaires distribués)	Infosite Ariège, Hers et Salat				
						1	3		Coût MIGADO : 1072,44 €. Coût FD09 : 243,6 €	Nombre de connexions sur un site internet	Mise à jour du site internet http://garonne-midi-pyrenees.n2000.fr 2513 visites (01/01-31/12)
										Nombre d'articles de presse	
	Prise de contact avec des partenaires potentiels	1	3		Coût MIGADO : 1072,44 €. Coût FD09 : 243,6 €	Nombre de partenaires contactés	5				
						Organisation de réunions d'informations ou de manifestations					
	Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire		1		Coût MIGADO : 665,78 €. Coût FD09 : 351,02 €	Nombre de réunions organisées					
						Nombre de participants					
	Communication/animation auprès des scolaires				Coût MIGADO : 357,48 €. Coût FD09 : 243,6 €	Nombre de participations à des réunions ou manifestations	1 CCVA				
						1	1		Coût MIGADO : 357,48 €. Coût FD09 : 243,6 €	Nombre d'actions à destination des scolaires	
										1	1
Participation à la vie du réseau Natura 2000 au delà du site	6	10	7,5		Nombre de formations suivies	0					
					Nombre de réunions/formations où l'animateur est intervenu	4					
Soutien à l'articulation de Natura 2000 avec les autres	Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site	2	2		Coût MIGADO : 714,96 €. Coût FD09 : 487,2 €	Nombre de projets sur lesquels l'animateur a apporté un conseil en amont	Réunions Classement des cours d'eau et démarche SRCE (TVB)				
						Nombre de plans de gestion intégrant les préconisations du DOCOB					
Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site	Gestion administrative et financière	3	2	0,5	Coût MIGADO : 714,96 €. Coût FD09 : 730,8 €. Coût ANA : 265 €						
	Organisation de réunions du COPIL	Il n'y a pas eu de réunions de COPIL sur les entités ariégeoises en 2013				Nombre de réunions de COPIL					
	Animation de groupes de travail	2	2	1	Coût MIGADO : 714,96 €. Coût FD09 : 487,2 €. Coût ANA : 530 €	Nombre de groupes de travail en cours dans l'année	1				
						Nombre de participations totales aux groupes	une quinzaine				
	Réunions ou rencontre avec les services de l'Etat	2	2		Coût MIGADO : 714,96 €. Coût FD09 : 487,2 €		coordination				
	Suivi de la mise en œuvre du DOCOB et bilans annuels	3	5	1	Coût MIGADO : 1787,4 €. Coût FD09 : 730,8 €. Coût ANA : 530 €						
compléments ou mise à jour du DOCOB											
Elaboration de la charte		Chartes déjà rédigées sur les entités ariégeoises									
TOTAL ANIMATION		26	46	5,5	Enveloppe Animation : 24 978€						
TOTAL SUIVI PLANTES INVASIVES					Suivi scientifique contrat forestier plantes invasives (Sicoval) : 1500 € Suivi scientifique contrat forestier plantes invasives (Auterive) : 383 €						



Illustration 53. Ramier de Lacroix-Falgarde et zones d'interventions prévues (gestion invasives)

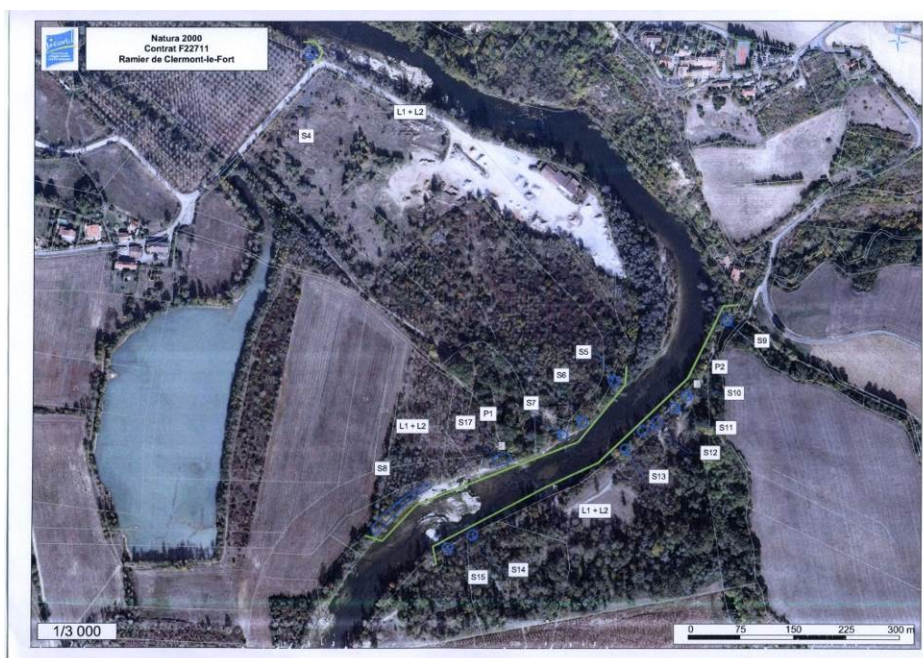


Illustration 54. Ramiers de Clermont-le-Fort et zones d'interventions prévues (gestion invasives)

- **Restauration de la ripisylve**

Ce contrat forestier correspond à la replantation d'une ripisylve au niveau de plusieurs plages dégradées du ramier de Clermont-le-Fort ainsi qu'au niveau des zones traitées pour les invasives sur les ramiers de Lacroix-Falgarde (Illustration 55) et de Clermont-le-Fort (Illustration 56). Sont représentées sur les 2 illustrations ci-dessous les zones d'intervention et d'implantation de panneaux d'informations.



Illustration 55. Ramier de Lacroix-Falgarde et zones d'interventions prévues (restauration ripisylve)

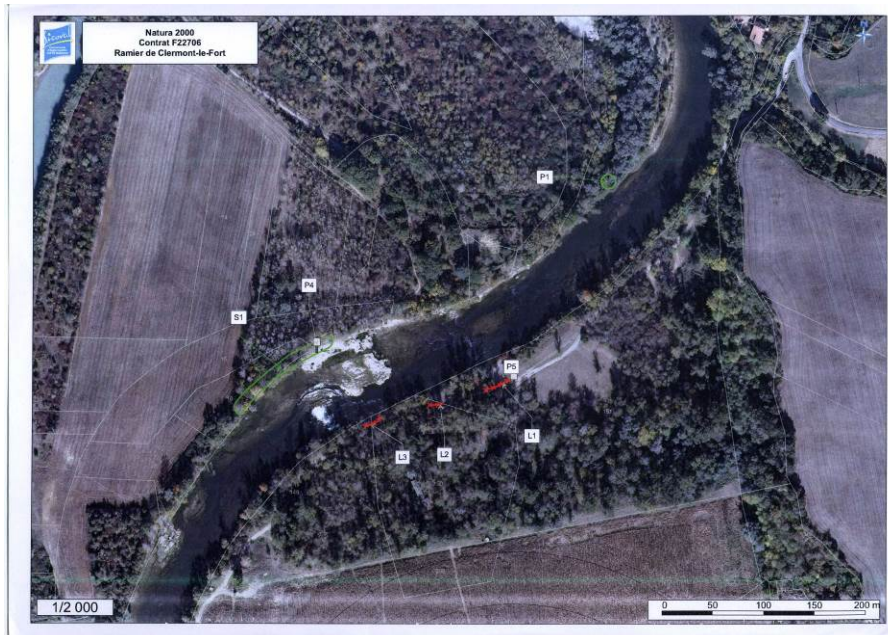


Illustration 56. Ramiers de Clermont-le-Fort et zones d'interventions prévues (restauration ripisylve)

- **Contention du public**

Ce contrat forestier a pour objectif de fermer l'accès au public dans des zones fragiles (mise en place de barrières) et de permettre l'accès aux plages par des gradines évitant le piétinement anarchique (Illustration 57) sur le ramier de Clermont-le-Fort. Sont représentées sur l'illustration ci-dessous les zones d'intervention et d'implantation de panneaux d'informations.

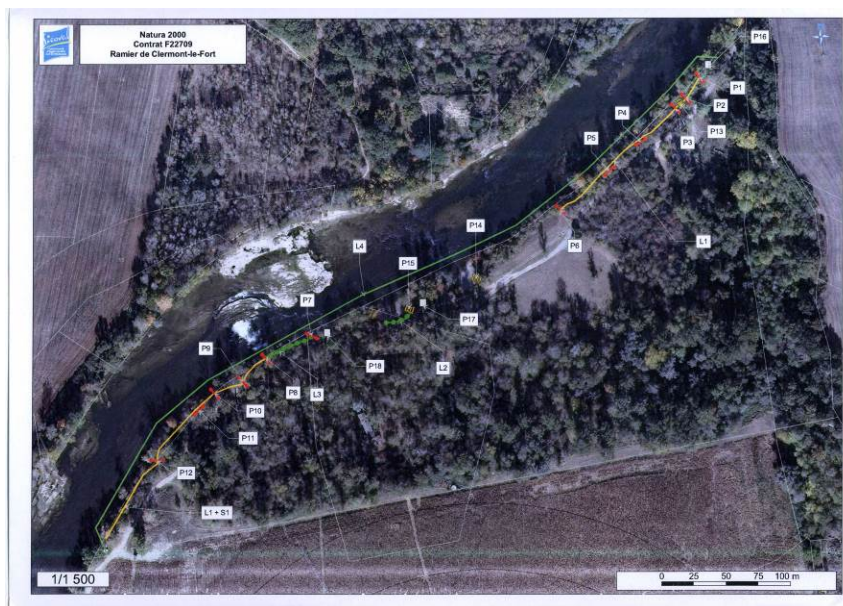


Illustration 57. Ramier de Clermont-le-Fort et zones d'interventions prévues (aménagement)

- Contrat de la Fédération de Pêche de l'Ariège : entretien et restauration de la ripisylve

Le contrat signé sur Auterive au Bois de Notre Dame concerne l'entretien et la restauration de la ripisylve. De la replantation, de l'entretien et du suivi scientifique sont prévus sur le linéaire L1. Un panneau d'information est également prévu en P1 (Illustration 58).

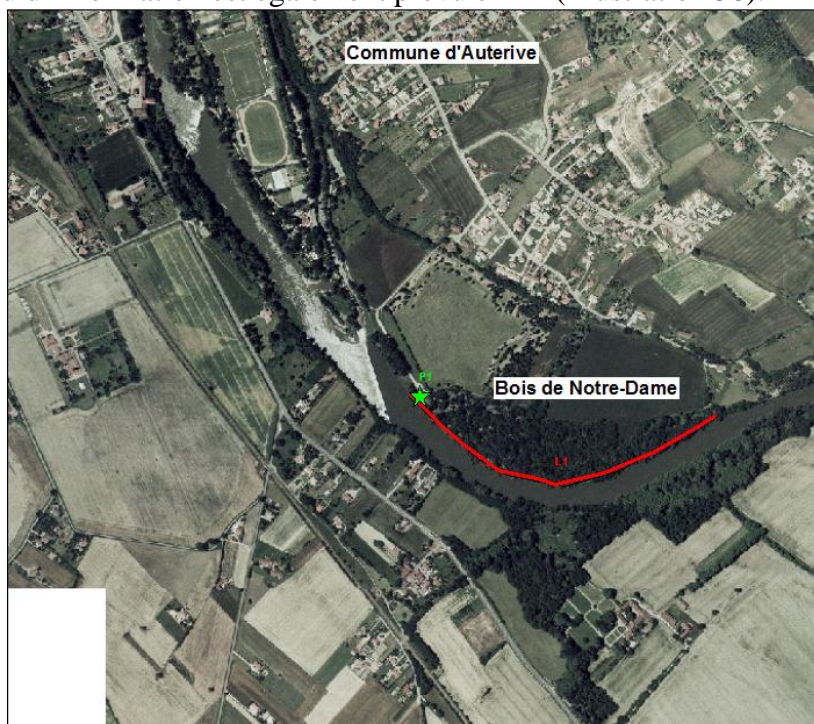


Illustration 58. Secteur concerné par le contrat forestier de restauration de ripisylve sur Auterive

❖ **Rivière Hers : MAEt**

Sur l'Hers, les contractualisations concernent la signature de contrats agricoles. Le bilan de la campagne de contractualisation de l'année 2011 est représenté sur l'illustration 59. A ce jour, nous n'avons pas pu récupérer les informations de localisation des parcelles contractualisées en 2013.

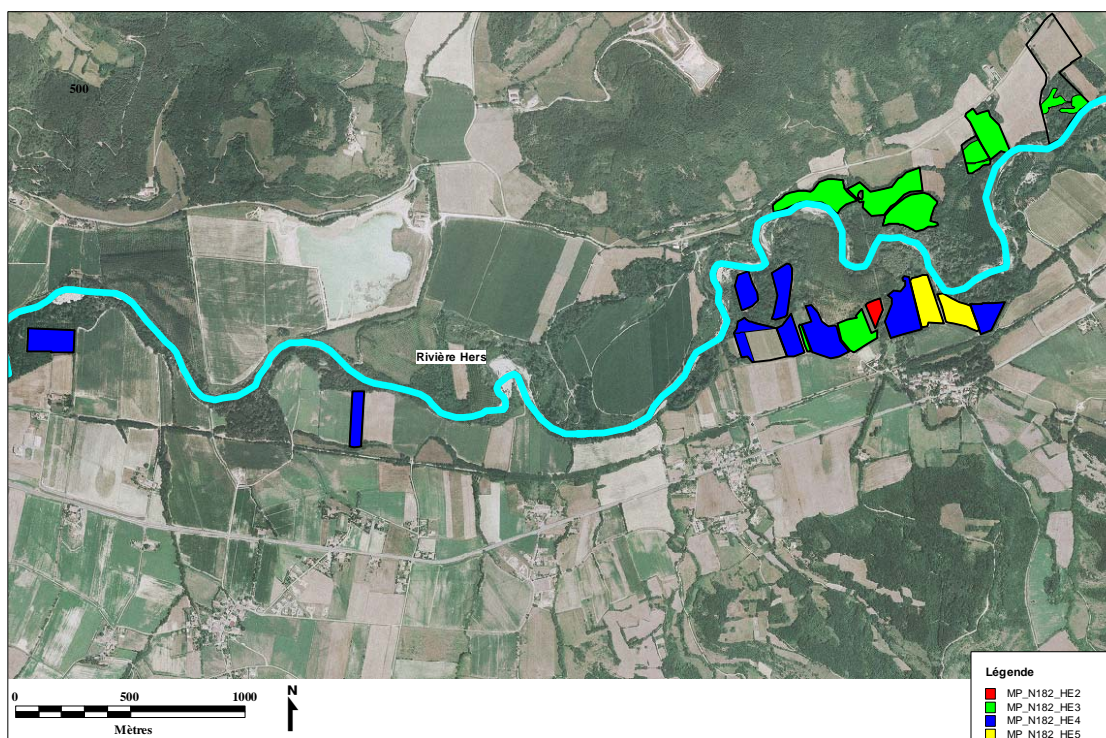


Illustration 59. Représentation des parcelles ou éléments de parcelles contractualisés en 2011

Perspectives 2014

❖ **Rivière Ariège**

Sur le site Rivière Ariège, il est prévu de suivre les réalisations envisagées dans le cadre des contrats forestiers signés avec le Sicoval en 2011 et l'entretien et la réalisation du panneau d'informations sur le contrat forestier signé avec la Fédération de Pêche de la Haute-Garonne sur le Bois de Notre Dame à Auterive.

Concernant la libre circulation des espèces piscicoles, l'ASL Rivière Ariège va mener des travaux entre Saverdun et Pamiers. Les dernières réunions ont permis de proposer l'extension de la zone à la Haute-Garonne ce qui permettra aux propriétaires de Grépiac et d'Auterive de bénéficier des taux de subventions importants de l'Agence de l'Eau pour faire les travaux nécessaires à la mise aux normes de leurs dispositifs de franchissement.

Sur la thématique de la gestion du transport solide, des prospections complémentaires doivent être menées sur les retenues de Labarre et de Mercus-Garrabet par le bureau d'études IDEAux ; il s'agira de trouver les financements nécessaires pour une réalisation dès 2014.

Une action de sensibilisation et de nettoyage de l'Ariège pourra être reconduite en 2014.

La mise en place du sentier d'interprétation sur l'eau entre Bonnac et Saverdun se fera en 2014 sous réserve de l'obtention des 40% de financements manquants pour la réalisation des supports de communication.

L'année 2014 devrait voir aboutir un cahier des charges pour l'étude sur les éclusées hydroélectriques et leurs effets sur le milieu aquatique suite au bilan réalisé par le GHAAPE.

❖ **Rivière Hers**

Concernant le volet agricole, il est prévu de sensibiliser les agriculteurs pour une contractualisation dès 2015 dans le cadre du nouveau programme du FEADER. Les groupes de travail sur l'hydrologie de l'Hers, la gestion du transport solide et l'espace de mobilité pourront se réunir en 2014. Le groupe de travail sur la communication pourra travailler

préférentiellement sur une des 22 fiches actions du DOCOB, axées sur la communication/l'information ou la sensibilisation.

❖ **Rivière Salat**

Les groupes de travail sur les thématiques « gestion du transport solide » ou « Lez » pourront se réunir en 2014. Des thématiques évoquées en 2011, comme la gestion des déchets flottants, devront être traitées préférentiellement en 2014.

Des réflexions seront menées avec les syndicats par rapport à leurs travaux d'entretien de la ripisylve (SYCOSERP et Communauté de Communes d'Oust).

L'étude de l'impact de la route qui longe le Salat entre Lacourt et Kercabanac pourra être mise en œuvre en groupe de travail spécifique.

❖ **Animation commune sites ariégeois**

La signature des Chartes Natura sur les différentes entités du site FR701822 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste », ne pourra se faire qu'après la signature de l'arrêté préfectoral d'approbation des différents DOCOB. Cet arrêté ne pourra être publié qu'après la tenue du grand comité de pilotage regroupant l'ensemble des sous-copils des différentes entités.

Une formation sur les espèces végétales invasives devrait être montée, en 2014, pour sensibiliser les services techniques municipaux sur les linéaires de l'Hers vif.

Il sera intéressant de voir s'il est possible de dupliquer une formation à destination des piégeurs afin de sensibiliser ce public à la présence de la loutre et à celle du vison d'Amérique sur les parties ariégeoises de l'Ariège et de l'Hers vif et sur l'intégralité du cours du Salat.

Finalement, une formation à destination des responsables des communes et communautés de communes pourra être proposée sur les 3 cours d'eau afin de les sensibiliser à la richesse environnementale de ces sites.

Un bulletin infosite commun sera édité sur l'animation des sites 'rivières Ariège, Hers et Salat' en 2014.

BIBLIOGRAPHIE

Document d'objectifs de la zone spéciale de conservation Garonne, Ariège, Salat, Pique et Neste, partie « Rivière Ariège », 2006. Document de synthèse – Volume 1 : 239 p, volume 2 – annexes cartographiques.

Document d'objectifs de la zone spéciale de conservation Garonne, Ariège, Salat, Pique et Neste, partie « Rivière Hers », 2009. Document de synthèse – Volume 1 : 337 p, volume 2 – annexes cartographiques.

Document d'objectifs de la zone spéciale de conservation Garonne, Ariège, Salat, Pique et Neste, partie « Rivière Salat », 2009. Document de synthèse – Volume 1 : 266 p, volume 2 – annexes cartographiques.

Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Hers et de ses affluents (SMAHA), 2006. Expertise géomorphologique de l'Hers vif et de son affluent l'Ambronne. Phase I : Etat des lieux – Diagnostic. 95 p + dossier cartographique 49 p.

Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Hers et de ses affluents (SMAHA), 2007. Expertise géomorphologique de l'Hers vif et de son affluent l'Ambronne. Phase II et III : définition des objectifs – Elaboration des plans de gestion. 103 p + annexes + dossier cartographique 16 p.

SOULARD A. & YOTTE A. 2006. Animation Rivière Ariège. Rapport annuel d'animation. 6 p + annexes.

SOULARD A. & YOTTE A. 2007. Animation Rivière Ariège. Rapport annuel d'animation. 7 p + annexes.

SOULARD A., BARASCUD Y. & YOTTE A. 2008. Animation Rivière Ariège. Rapport annuel d'animation. 14 p + annexes.

SOULARD A., BARASCUD Y. & YOTTE A. 2009. Animation Rivière Ariège. Rapport annuel d'animation. 18 p + annexes.

SOULARD A., BARASCUD Y. & YOTTE A. 2010. Animation Rivière Ariège. Rapport annuel d'animation. 31 p + annexes.

SOULARD A., BARASCUD Y., PEDOUSSAT J. & YOTTE A. 2010. Animation Rivières Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 15 p + annexes.

SOULARD A., BARASCUD Y., PEDOUSSAT J. & YOTTE A. 2011. Animation Rivières Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 57 p + annexes.

SOULARD A., BROUSSEAU C., LACAZE V., PEREIRA J. & YOTTE A. 2012. Animation Rivières Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 78 p + annexes.

Etudes menées dans le cadre de l'animation Natura 2000

ANA, 2008. Lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Etat des lieux de la dynamique et de la réflexion sur la rivière Ariège. 35 p.

ANA, 2012. Site Natura 2000 FR7301822 : Rivières Ariège, Hers et Salat. Réactualisation de la répartition de la loutre (*Lutra lutra*), 17 p.

ANTEA, 2011. Caractérisation des sédiments des retenues EDF de Labarre et Mercus-Garrabet, 54 p + annexes.

ECOGEA, 2011. Etude du franchissement piscicole sur le cours de l'Ariège, 419 p.

IDEaux, 2011. Etude du fonctionnement trophique et de la qualité de l'eau des retenues de Labarre et Mercus-Garrabet, 51 p + annexes.

IRIS CONSULTANTS, 2010. Etude qualitative et quantitative des sédiments sur les retenues de Labarre et Mercus-Garrabet. Mise en relation de ces caractéristiques avec le fonctionnement physique, chimique et trophique du milieu. Volet macroinvertébrés du sédiment, 8 p + annexes.

ANNEXES

Liste des annexes relatives à la rivière Ariège

Entretien et restauration des éléments fixes

Annexe I : Extrait du plan de gestion du Sicoval

Annexe II : Dossiers CERFA (contrats forestiers) du Sicoval

Annexe III : Compte-rendu de la réunion MIGADO/Sicoval du 04/10/2013

Annexe IV : Compte-rendu de la réunion MIGADO/Sicoval du 16/10/2013

Annexe V : Compte-rendu de la réunion MIGADO/Sicoval du 04/11/2013

Annexe VI : Demande d'acompte et bilan technique sur le contrat « lutte contre les espèces végétales invasives » sur les ramiers du Sicoval

Annexe VII : Demande d'acompte et bilan technique sur le contrat « restauration de la ripisylve » sur les ramiers du Sicoval

Annexe VIII : Demande d'acompte et bilan technique sur le contrat « mise en défens » sur les ramiers du Sicoval

Annexe IX : Dossier CERFA (contrat forestier) de la Fédération de Pêche 31

Annexe X : Maquette du panneau d'informations proposé par Illustre Presse

Annexe XI : Compte-rendu de la réunion de terrain du 27/09/2013

Annexe XII : Déclaration de commencement des travaux au Bois de Notre-Dame

Annexe XIII : Demande d'acompte et bilan technique sur le contrat « restauration de la ripisylve » au Bois de Notre-Dame

Annexe XIV : Article de la Dépêche du 03/04/2013 sur les travaux menés au Bois de Notre-Dame

Annexe XV : Article du bulletin semestriel du journal de la Communauté de communes d'Auterive (Trait d'Union) de janvier 2014

Espèces végétales invasives

Annexe XVI : Cahier des charges établi pour des interventions sur l'ailante sur Pamiers

Amélioration de la libre circulation piscicole

Annexe XVII : Compte rendu de la réunion de l'ASL du 13/06/2013

Franchissabilité des obstacles par la loutre

Annexe XVIII : Compte-rendu de la réunion du 19/12/2012 sur la problématique du franchissement de certains obstacles par la loutre dont le barrage de Labarre sur l'Ariège

Etude de caractérisation des sédiments de Labarre/Mercus-Garrabet

Annexe XIX : Compte-rendu de la restitution d'IDEaux du 31/05/2011

Annexe XX : Compte-rendu de la réunion du groupe technique du 11/12/2013

Annexe XXI : Devis et note technique d'IDEaux

Travaux en rivière

Annexe XXII : Compte-rendu de la réunion sur le terrain sur les îles à Auterive du 27/09/2013

Sentiers éco-touristiques

Annexe XXIII : Description des actions de communication pouvant être réalisées sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Foix

Liste des annexes relatives à la rivière Hers

Entretien et restauration des éléments fixes

Annexe XXIV : Compte-rendu de la réunion de collaboration avec le SMAHA du 10/10/2012

Projet Agro-Environnemental (PAE)

Annexe XXV : Actualisation du PAE 'rivière Hers' 2013 (décembre 2012)

Annexe XXVI : Compte-rendu de l'entrevue avec Mme RAYMOND du 14/11/2013

Annexe XXVII : Compte-rendu de l'entrevue avec Mr FALCOU du 20/11/2013

Annexe XXVIII : Compte-rendu de l'entrevue avec Mr GELADE du 21/11/2013

Communication

Annexe XXIX : Présentation Powerpoint envoyée à la DDT 11 pour la réunion départementale des animateurs Natura 2000

Liste des annexes relatives aux trois entités (Ariège, Hers et Salat)

Annexe XXX : Note de service préfectorale du 17/02/2011

Annexe XXXI : Bilan de la formation Natura 2000 sur les espèces végétales invasives sur le Salat

Annexe XXXII : Bilan de la formation Natura 2000 à l'attention des élus

Annexe XXXIII : Article dans 'La feuille d'Autan' sur la formation 'arbres têtards' de janvier 2014

Annexe XXXIV : Bilan de la formation Natura 2000 sur la taille des arbres en têtards

Annexe XXXV : Bulletin Infosite 'Ariège, Hers et Salat' n°1 – année 2013